

# in f o r a d i

JANVIER  
2013

Vol. 22 N°1

Le journal du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle



- **GROS PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE / PAGES 3 À 6**
- **À PROPOS D'INSTANCES OÙ METTRE LE NEZ / PAGES 16 ET 17**
- **DES PHOTOS DU SHOW ACCÈS-CIBLE / PAGES 7 ET 24**



Les bureaux du CRADI sont situés à Montréal, dans le quartier Rosemont.

5095, 9e Avenue, bureau 100

Montréal (Québec) H1Y 2J3

Téléphone : 514-255-8111 / Télécopieur : 514-255-3444

Site web : [www.cradi.com](http://www.cradi.com) -----Adresse électronique : [cradi@cradi.com](mailto:cradi@cradi.com)



5095, 9e Avenue, bureau 100  
 Montréal (Québec) H1Y 2J3  
 Téléphone : 514-255-8111 / Télécopieur : 514-255-3444  
 Site web : [www.cradi.com](http://www.cradi.com)  
 Adresse électronique : [cradi@cradi.com](mailto:cradi@cradi.com)

#### CRÉDITS //

Coordination : Hélène Morin  
 Mise en page : Annabelle Petit  
 Collaboration : Lahssen Abbassi, Thérèse Colin, Sylvie Raymond  
 La reproduction de ce bulletin est encouragée à condition d'en citer la source.

- 3 • **GROS PLAN SUR**  
 Dix ans d'accessibilité universelle  
 Le plan d'action en accessibilité universelle de la Ville de Montréal  
 Les projets en accessibilité universelle  
 Simplicom et le CRADI en opération de sensibilisation  
 Pour une vie culturelle plurielle et inclusive
- 6 • **ACCÈS AUX SERVICES**
- 7 • **MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**  
 Défendre les droits  
 Soirée d'information du 23 octobre  
 Visite des CSSS  
 Développement budgétaire
- 11 • **DOSSIERS RÉGIONAUX**  
 Ressources résidentielles  
 Table de concertation sur le transport
- 13 • **L'INFOCRADI VOUS PRÉSENTE...**  
 Le Parrainage Civique Montréal
- 13 • **SCÈNE MUNICIPALE**  
 La démarche MADA pour les aînés
- 14 • **DOSSIERS PROVINCIAUX**  
 Nouvelles de l'AQRIPH
- 15 • **À PROPOS D'INSTANCES OÙ METTRE LE NEZ...**  
 Conseil d'administration d'un CSSS  
 Tables de quartier  
 Des concertations locales
- 18 • **ÉVÉNEMENTS – ACTIVITÉS**  
 Événements  
 Lancement du guide la STM
- 19 • **FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**  
 Situation des organismes  
 Je soutiens le communautaire
- 20 • **MILIEU ASSOCIATIF**  
 Le RIOCM : vers un congrès d'orientation
- 20 • **PROJETS ET EXPÉRIMENTATIONS**  
 Vieillir avec une déficience intellectuelle  
 Projet Visibilité
- 22 • **HOMMAGES, FÊTES ET INAUGURATIONS**  
 Départs à la retraite  
 À mes collègues et amiEs
- 24 • **EN BREF**

# DIX ANS D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

PAR LAHSEN ABBASSI, CRADI

Dix années se sont écoulées sous le signe de l'accessibilité universelle avec des réalisations tangibles et durables. La Ville de Montréal s'était dotée d'une « Politique municipale d'accessibilité universelle », entrée en vigueur en 2011. En la matière, la Ville s'est engagée, entre autres, à « intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales; à assumer un leadership; à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu », etc. Pour la mise en œuvre d'une telle politique, la Ville et les arrondissements se sont dotés d'un **plan d'action municipal** touchant divers secteurs dont celui des communications, secteur prioritaire pour le CRADI. La Ville adopte un tel plan tous les deux ans.

Un Comité des partenaires milieu associatif-Ville de Montréal en accessibilité universelle a été mis sur pied à la suite du Sommet de Montréal en 2002. Il est composé des trois regroupements montréalais, dont le CRADI et de Société logique comme organisme communautaire ayant développé une expertise en accessibilité universelle. Y siège également, Marie Turcotte d'Ex Aequo comme porte-parole du milieu communautaire. Finalement la Ville y a été représentée par une conseillère en développement communautaire rattachée à la division du développement social et responsable de l'accessibilité universelle. Le comité des partenaires s'est donné pour mandat d'assurer le plein essor des principes d'accessibilité universelle dans les diverses sphères d'activités municipales. La réalisation de cet objectif se fait par la représentation auprès des élus et des gestionnaires municipaux et par l'accompagne-

ment de la Ville dans la mise en œuvre de projets novateurs respectant les critères de base de l'accessibilité universelle. Pour souligner ces dix années d'accessibilité universelle, le comité des partenaires a fait le bilan des gains durables réalisés et procédé à une réflexion en profondeur sur sa mission, sa composition et son fonctionnement. Ce travail de réflexion se poursuit

En tenant compte du fait que le concept de l'accessibilité universelle est récent, la Politique municipale d'accessibilité universelle ainsi que la mise sur pied du Comité des partenaires en accessibilité universelle, comme données structurantes, permettent d'assurer une certaine durabilité et le développement de l'expertise au sein des services municipaux et dans le milieu associatif.

Les dix années d'accessibilité universelle ont connu d'autres réalisations importantes. Parmi lesquelles :

- L'élaboration en 2004 d'un programme d'amélioration de l'accessibilité universelle des bâtiments de la Ville avec un budget de deux millions de dollars
- La mise sur pied en 2006 d'un programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (Ville centre et arrondissements)
- La création d'un **site Accès Simple** sur le site web de la Ville avec langage simplifié et orthographe alternative destiné aux personnes avec déficience intellectuelle
- La production d'un manuel de l'électeur en médias substitués (braille, gros caractères, format audio et Cd, langage LSQ, langage simplifié). À noter que cette initiative a été reprise par d'autres

services municipaux

- Le développement de programmes de **formation offerts aux élus et au personnel sur les besoins des personnes avec des limitations fonctionnelles et sur le concept de l'accessibilité universelle**. Il s'en est suivi une nette amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens dont les personnes avec des limitations fonctionnelles
- La contribution importante des arrondissements au niveau de l'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

Ces réalisations, malgré leur ampleur, ne sont pas de nature à satisfaire tous les besoins. D'autres besoins importants restent à combler. Il faut entre autres

- Que la Ville intègre dans son programme de formation de base destinée à ses employés la notion de l'accessibilité universelle, surtout dans un contexte de changement fréquent du personnel;
- Que l'accessibilité universelle soit considérée à chacune des étapes clés de tout projet y compris les grands projets actuels et futurs;
- Que les normes de performance et le contrôle de qualité dans divers secteurs (bâtiments, parcs, documents, etc.) incluent les critères fondamentaux de l'accessibilité universelle.

Les réalisations de ces dix dernières années en matière d'accessibilité universelle sont encourageantes et poussent à poursuivre ce travail fait d'essais et d'expérimentation. Du côté du milieu associatif, pour maintenir cet élan, continuer à accompagner les services municipaux et répondre aux besoins, un soutien financier conséquent s'avère crucial.

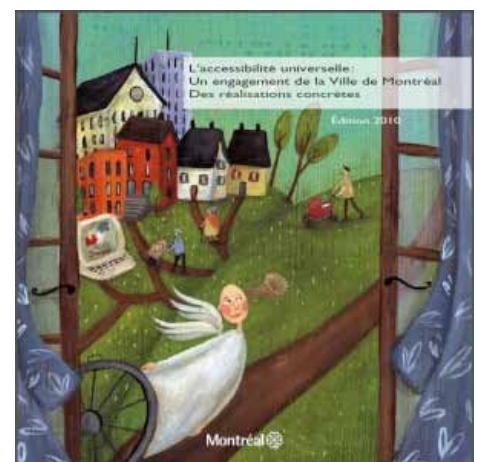
## LE PLAN D'ACTION EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2012-2014 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PAR LAHSEN ABBASSI

La Ville de Montréal compte 1 650 000 habitants dont 250 000 personnes ayant des limitations fonctionnelles. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, il y aurait au Québec 227 200 personnes présentant une déficience intellectuelle dont un grand nombre réside à Montréal.

En vertu de la Loi adoptée en 2005 « assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale », les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et

rendre public un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Le plan d'action en accessibilité universelle de la Ville de Montréal couvre la période entre 2012 et 2014. Ledit plan est issu de la « Politique municipale d'accessibilité universelle » adoptée en 2011. Par cette politique, « la Ville de Montréal vise l'inclusion en permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire des services offerts à l'ensemble de la population. Par cette approche, la Ville a du coup convié tous les intervenants



(suite en page 4)

municipaux des arrondissements et des services centraux à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales. »

Le plan d'action en accessibilité universelle de la Ville vise quatre grands axes d'intervention municipale : l'accessibilité architecturale et urbanistique; l'accessibilité des programmes, des services et de l'emploi; l'accessibilité des communications municipales; la sensibilisation et la formation.

La contribution financière de la Ville centre ainsi que des arrondissements pour la réalisation du plan d'action en accessibilité universelle est importante, mais reste insuffisante par rapport aux besoins exprimés par le milieu communautaire. Notons le Programme de 2 000 000 \$ dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux; un budget moyen de 630 000 \$ dédié à l'accessibilité universelle géré par la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis du Plan d'action, du Programme montréalais d'accompagnement en loisir et pour la réalisation de projets et d'activités en accessibilité universelle.

Qui assure le suivi du plan d'action de la Ville ? Deux instances : sur le plan politique, une élue du comité exécutif de la Ville assume la responsabilité du dossier de l'accessibilité universelle et sur le plan administratif, c'est la Direction de la diversité sociale qui assure les suivis au Plan d'action. Au niveau des 19 arrondissements et des 17 unités centrales, il y a 37 porteurs du dossier accessibilité universelle qui font le lien entre leurs unités et divisions et la Direction de la diversité sociale.

À côté des 37 porteurs du dossier dont l'apport est apprécié, il faut mentionner la contribution importante du comité des partenaires mis sur pied en 2002 et réunissant les représentants de la Ville de Montréal, Lyse Chartrand et Olivier Beausoleil ainsi que cinq organismes du milieu associatif à savoir ExAequo, AlterGo, CRADI, ROPMM et Société Logique. Ces organismes représentent plus de 140 associations à Montréal. Le rôle du comité des partenaires est d'identifier les besoins des personnes ayant différentes limitations et de proposer des solutions adaptées.

Si la contribution du milieu associatif a été essen-

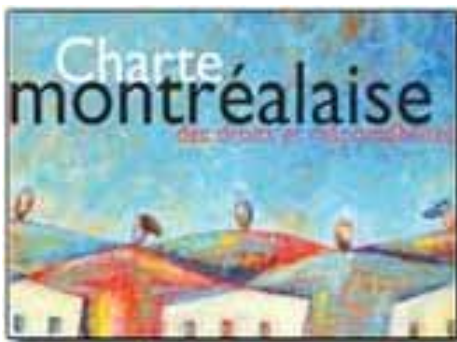
tielle pour donner l'élan, le plan d'action de la Ville est de plus en plus l'œuvre des gestionnaires municipaux. Le milieu associatif joue désormais un rôle de veille. Il a aussi à poursuivre le développement de l'expertise en accessibilité universelle puisque cette dernière est toujours en émergence. Il le fait à travers quelques projets spécifiques.

### L'apport du CRADI au plan d'action de la Ville en accessibilité universelle

Pour l'année 2013, le CRADI entreprendra un certain nombre de projets en partenariat avec divers services municipaux. Parmi ces projets, citons une recherche sur les habitudes de fréquentation d'internet (site Accès Simple de la Ville) des personnes avec déficience intellectuelle; l'organisation d'un circuit d'œuvres d'art public accessible universellement; la présentation du mémoire du CRADI sur la signalisation à la direction des grands parcs; la mise à jour continue du site Accès Simple de la Ville; la participation au forum des Edimestres de la Ville; l'accessibilité universelle des élections municipales; la validation de nombreux documents en langage simplifié, du pain sur la planche!

## LES PROJETS EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2012

PAR LAHSSEN ABBASSI



En 2012, le CRADI a entrepris et géré une dizaine de projets dans le cadre du partenariat avec les services de la Ville de Montréal avec l'objectif de rendre universellement accessibles lesdits services. Les projets ont touché la division de l'informatique de la Ville E-Cité, la direction de la culture et du patrimoine, la direction des grands parcs, l'ombudsman, la direction du greffe, le Chantier sur la démocratie, le service des incendies de Montréal (SIM) et le projet des dix ans d'accessibilité universelle (AU).

L'espace ne me permet pas de donner les détails de chaque projet. Je me limiterai à quelques projets. Le projet de circuit d'art public est très original. Il vise à rendre accessibles les œuvres d'art montréalaises à toutes les personnes incluant, bien sûr, les personnes ayant différentes limitations. Participent à ce projet, le CRADI, la direction de la culture et du patrimoine, la division d'Art public, le ROPMM, la Société Logique, Action des femmes handicapées, Audiotope et Simplicom.

Un comité de travail a été mis sur pied. Il est coordonné par le CRADI et a pour mandat de planifier et réaliser un premier circuit. Dans le cadre de la

division des tâches entre les membres du comité de travail, la division d'Art public de la Ville de Montréal a identifié et proposé cinq œuvres, certaines appartenant à la Ville, d'autres étant des propriétés privées. Société Logique a réalisé une étude terrain pour identifier le parcours à emprunter et les obstacles que connaît ce même parcours. Son mandat consistait à déterminer le parcours optimal et tous les types de déficiences ont été considérés. Le ROPMM a contribué par ses conseils et par les travaux de test sur le terrain. La direction de la culture et du patrimoine, en plus d'avoir identifié les œuvres d'art, a rédigé la documentation sur le circuit destinée au grand public et à être intégrée sur le site internet de la Ville. Action des femmes handicapées a participé à une réunion de travail du comité et au test terrain. Audiotope s'est ajouté aux travaux déjà en cours pour réaliser un circuit sonore par la production de fiches audio sur les œuvres identifiées et d'une enquête sur les perceptions des personnes ayant des limitations fonctionnelles de ces œuvres. Simplicom s'occupe de la rédaction en langage simplifié de cinq fiches décrivant les œuvres et une fiche sur les obstacles du parcours. Les cinq fiches sont transcrites également en orthographe alter-

(suite en page 5)





native. L'organisme aura à produire cinq capsules audio décrivant les œuvres et une parlant des obstacles du parcours. Enfin le CRADI coordonne les travaux du comité, participe aux tests terrain et valide les travaux. Ce projet entre dans sa seconde phase qui consiste à finaliser les opérations en cours et à réaliser un premier circuit.

Le CRADI a été actif dans le dossier du site Accès Simple de la Ville de Montréal, site qui s'adresse spécialement aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il comporte des textes en langage simplifié et en orthographe alternative. Comme la mise à jour du site est considérée prioritaire, le CRADI a mis sur pied un comité de travail composé de Sophie Lepage de E-Cité de la Ville et de Marise Duquette de Simplicom. À l'occasion, Sylvie Gravel et Suzanne Beaulieu de Simplicom participent aux travaux par d'appréciables contributions. Le comité de travail s'était réuni à quelques reprises pour identifier les besoins et trouver des solutions.

Toujours dans le cadre du dossier du site Accès Simple, le CRADI a mandaté Suzanne Beaulieu pour réaliser une étude sur le « portrait de la clientèle utilisant le site Accès Simple de la Ville de Montréal ». L'étude a été effectuée auprès de vingt personnes provenant de trois organismes : Centre au Puits, Prolongement à la

famille et Mouvement des personnes d'abord de Montréal.

L'étude décrit le profil des utilisateurs (âge, sexe, niveau de formation, apprentissage, connaissance de l'informatique, les intérêts en loisirs, les sites visités, etc.). Elle expose leurs réactions aux textes simplifiés, à l'orthographe alternative et aux fichiers sonores. Elle contient cinq recommandations destinées à la Ville de Montréal, aux organismes et aux utilisateurs. Vous pouvez consulter cette étude sur le site du CRADI <http://cradi.com/nos-publications.html> ou appeler au 514 255-8111 pour obtenir une copie.

Pour souligner les dix ans de pratique du concept de l'AU, le Comité des partenaires en AU a initié un projet en deux volets : animer une série de rencontres de réflexion sur la pratique de l'AU depuis dix ans et produire un dépliant reflétant les expériences en la matière pour sensibiliser le public. Le projet est coordonné par le CRADI. Les deux premières rencontres de ce comité, coordonné par le CRADI, ont porté sur les gains durables pour la Ville et pour le milieu associatif par rapport à l'AU, le positionnement du Comité des partenaires, les moyens et stratégies à adopter, le rôle d'influence du Comité auprès des instances de la Ville, le dossier communication, la mission et à la « valeur ajoutée » du Comité des partenaires. Ces moments de réflexion ont permis de se poser

des questions sur l'identité et la mission dudit comité, son mode de fonctionnement et ses priorités. Bref, une réflexion salutaire qui constitue un prélude à un travail de planification à long terme. Le Comité des partenaires est composé de deux représentants de la Ville de Montréal, Lyse Chartrand et Olivier Beausoleil, du CRADI, d'ExAequo, d'Altergo, de Société Logique et du ROPMM.

Le CRADI a aussi investi du temps dans le dossier de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. La Charte est un texte fondamental pour les citoyennes, les citoyens et pour la Ville de Montréal. Elle touche de nombreuses sphères d'intervention municipale : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité et services municipaux. L'organisme Simplicom a procédé à la simplification de ce long document. Le CRADI a validé la version simplifiée. La Charte simplifiée peut être consultée au : [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=2496,101827584&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2496,101827584&_dad=portal&_schema=PORTAL)

D'autres projets sur l'accessibilité universelle en partenariat avec les instances municipales et le milieu s'annoncent pour l'année 2013.

## SIMPLICOM ET LE CRADI EN OPÉRATION DE SENSIBILISATION

PAR THÉRÈSE COLIN, CRADI

Voici dix ans que le CRADI travaille sur la simplification de l'information ce qui a été rendu possible grâce aux travaux d'accessibilité universelle entrepris avec la Ville de Montréal. Nos premiers travaux sont nés d'une collaboration avec le Groupe défi accessibilité, un laboratoire de l'Université de Montréal (GDA), et se sont poursuivis avec Simplicom. Beaucoup de chemin a été fait dans le développement d'expertise en simplification de documents tant en version écrite, qu'en version site internet. Les règles de simplification sont mieux balisées et Simplicom a maintenant beaucoup d'expérience. Ce travail se poursuit toujours en collaboration avec le GDA.

Après 10 ans de travail, nous nous autorisons maintenant à en parler et à en faire la promotion. Ainsi avons-nous fait deux présentations, l'une au colloque de l'AQIS « Se mobiliser pour des com-

munautés inclusives », sous le titre « Pour des textes simples et accessibles », et l'autre à l'invitation de l'Association des usagers du transport adapté de Longueuil. Cette deuxième intervention se situait dans les rencontres de partenariat organisées par cet organisme et visait plus les directions des communications et les personnes en lien avec la diffusion d'information.

Dans les deux cas, la présentation alliait des notions reliées à l'accessibilité universelle et à la simplification de textes. Notons que la présentation vise aussi à sensibiliser les auditeurs sur la façon d'instaurer ces pratiques dans une organisation, car, disons-le, mettre en œuvre la simplification de l'information n'est pas aussi simple qu'il pourrait paraître. On trouvera ces présentations sur le site internet du CRADI [www.cradi.com](http://www.cradi.com).



### EN SAVOIR PLUS SUR SIMPLICOM

Simplicom est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de simplifier des documents d'information afin de permettre un accès à la lecture et à la compréhension aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des incapacités intellectuelles.

L'accessibilité universelle, notamment l'accessibilité de la communication, est au cœur des activités de Simplicom.

En effet, un très grand nombre de gens peuvent bénéficier d'un texte simplifié.

Site web : <http://simplicom.org/>

# L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : POUR UNE VIE CULTURELLE MONTRÉALAISE PLURIELLE ET INCLUSIVE

PAR JULIE LALOIRE, COORDONNATRICE INTÉGRATION ET SENSIBILISATION, ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AMDI)

L'accessibilité universelle n'est pas qu'une question d'accès physique aux bâtiments. L'accès aux services et programmes culturels et de loisirs en est une autre. L'AMDI participe aux travaux menés par la table de concertation en loisir pour les personnes handicapées de Montréal, coordonnée par AlterGo, leader en accessibilité universelle.

Depuis près d'un an, je fais partie du comité culture, un sous-comité de la table de concertation en loisir. Ce comité s'est doté d'un plan d'action pour 2012-2013, axé sur l'amélioration de l'accessibilité universelle dans le domaine de la culture à Montréal. Comme premier axe de travail, le comité a décidé de s'allier avec le réseau

des bibliothèques publiques de Montréal afin de réduire les obstacles à la fréquentation et à la participation des personnes en situation de handicap.

Afin de réaliser cet objectif, le comité s'est donné deux moyens pour 2012 :

1. La réalisation d'un audit auprès des groupes de personnes vivant en situation de handicap afin de dresser le portrait de l'accès aux bibliothèques et d'émettre des recommandations pour en améliorer l'accès.
2. La mise sur pied d'un événement visant à sensibiliser les bibliothèques et le grand public à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Ce premier Mois de l'accessibilité universelle (MAU) a vu la participation de plus d'une quinzaine de bibliothèques où des activités variées étaient offertes : Quiz, conte en langage signé, conférences, projection de film, mise en valeur de services et collections méconnues (livres en braille, sonore, biblio-courrier, Collection pour Tous). L'AMDI a présenté deux expositions d'art d'artistes en herbe, membres de l'AMDI et une causerie-témoignage « Les Chemins de l'autonomie » lors du MAU. Par ailleurs, le personnel des bibliothèques participantes a reçu une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Ce premier Mois de l'accessibilité universelle est en passe de devenir une tradition. Des occasions d'échange et de sensibilisation formidables ont pris forme. C'est le tissage de ces initiatives concertées qui mèneront, au fil du temps, à rendre concrète l'accessibilité universelle; de la rampe d'accès à des loisirs accessibles. C'est aussi le résultat d'un beau travail de concertation entre les acteurs du milieu communautaire et de la Ville de Montréal.



## ■ ACCÈS AUX SERVICES

# L'ACCÈS AUX SERVICES : UN ENJEU TOUJOURS ACTUEL

PAR OLIVIER MARTIN, COORDONNATEUR, MOUVEMENT PHAS

Le réseau public de santé et de services sociaux est complexe. Trop souvent les personnes ayant une déficience et leurs proches peinent à obtenir les services requis au moment où ils en ont besoin. Les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs proches persistent malgré le Plan d'accès de 2008 et l'injection d'argent dans les dernières années. C'est ce que vient rappeler le rapport du Protecteur du citoyen paru à l'automne 2012.

En 2011-2012, le Protecteur du citoyen est intervenu auprès de 190 établissements du réseau de la santé et des services sociaux. La plupart des plaintes fondées étaient liées à des difficultés d'accès aux soins et aux services, des délais ou au non-respect des droits des usagers.

Le nombre de plaintes en santé et services sociaux a légèrement diminué. Toutefois, le nombre

de signalements fait par des tiers concernant un usager ou un groupe d'usagers aux prises avec une situation susceptible de compromettre leur santé ou leur bien-être a bondi de 36,7%. Quoi penser de tout ça? On peut penser que les choses s'améliorent parce qu'il y a moins de plaintes. Pour une personne un peu plus critique, il serait plus juste de dire que ce sont les plaintes des usagers qui diminuent mais pas les situations préjudiciables qu'ils vivent. Fréquemment, les usagers vulnérables comme les personnes handicapées, hésitent à porter plainte par crainte de représailles. Alors ce sont les parents, les conjoints, les accompagnateurs, etc. qui dénoncent les situations inacceptables comme l'insuffisance de services, les délais d'attente ou le non-respect des droits. Les personnes témoins de tels manquements dans le réseau public de santé et des services sociaux doivent aviser les organismes de protection des usagers pour y mettre un terme et améliorer les

services. Enfin, à ceux et celles qui demandent ce que ça peut bien donner de se plaindre et chialer, rappelons l'adage populaire qui dit : C'est la roue qui crie qui reçoit de l'huile. Nous faire entendre, manifester nos insatisfactions et nos besoins, c'est le premier pas à faire pour les combler.

### Encore du travail à faire

Le dernier rapport du Protecteur du citoyen dresse une liste des principales difficultés d'accès rencontrées par les personnes en situation de handicap. On y retrouve les problèmes liés aux services d'évaluation en CLSC, les services spécialisés en centre de réadaptation, le soutien à domicile, l'absence d'activités de jour pour les personnes de 21 ans et plus ainsi que le manque de coordination entre les établissements du réseau public.

Le Mouvement PHAS partage les préoccupations et les constats du Protecteur. Déjà dans son rapport sur le Plan d'accès aux services publié l'an

(suite en page 7)

dernier, disponible sur son site web, le Mouvement PHAS faisait état de ces problèmes. Lorsque des voix distinctes s'élevaient pour dénoncer les mêmes situations préjudiciables, le gouvernement n'a d'autre choix que d'écouter et d'agir pour les régler.

Même si les démarches auprès du Protecteur peuvent sembler longues, cela en vaut la peine parce que ce recours donne des résultats. Surtout, c'est à partir de cas individuels que sont formulées des propositions pour corriger des problèmes fréquents et répandus. Vos démarches contribuent à améliorer les choses pour toutes les personnes dans la même situation que vous.

Il existe plusieurs moyens pour vous informer de vos droits en tant qu'usagers du réseau public des

services sociaux et de santé. Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, le premier réflexe est de vous informer pour voir ce que vous pouvez faire.

Protecteur du citoyen : 514-873-2032 ou 1-800-463-5070 / Comité d'aide et d'assistance aux plaintes : 514-861-5998 ou 1-877-767-2227  
Vous pouvez aussi rejoindre le Mouvement PHAS au 514-638-4777 et à [mouvementphas@yahoo.ca](mailto:mouvementphas@yahoo.ca)  
[www.mouvementphas.org](http://www.mouvementphas.org)  
<https://twitter.com/#!/MouvementPhas>

Le Mouvement PHAS est une coalition de promotion et de défense du droit à l'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et à ceux de leur famille. Les organismes réunis au sein de la coalition du Mouvement PHAS représentent plus de 60 000 personnes au Québec.

## LE SHOW ACCÈS-CIBLE

Le 28 novembre, Au Lion d'or, nous assistions à la sixième édition du spectacle de PHAS, le show Accès-cible. Sur les photos, le trio Vincent-Guillaume Otis, porte-parole, Guylaine Guay, animatrice de la soirée, et Marie-Claude Gagnon, ancienne coordonnatrice du Mouvement PHAS, Jean-François Fprtier, musicien, et grand organisateur du spectacle, Anthony Dolbec, chanteur, élève des Muses. Le show Accès-cible vient souligner la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre.



# MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

## ■ MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

# DÉFENDRE LES DROITS, UNE MISSION PLUS INDISPENSABLE QUE JAMAIS POUR LE CRADI

PAR THÉRÈSE COLIN

### Une réflexion qui progresse au CRADI

En 2011, le CRADI entamait une démarche de réflexion avec ses organismes. Sans être à proprement parler une démarche classique de réflexion stratégique, l'objectif de ces travaux était de revisiter la façon dont le CRADI exerçait sa mission, ce qui pouvait signifier éventuellement de cibler certains objectifs spécifiques ou d'autres façons de faire. Mais le CRADI, même s'il est une entité autonome, est essentiellement un regroupement d'associations. Qui dit réflexion du CRADI, signifie aussi réflexion des membres à leur propre sujet.

L'année 2011-2012 a permis aux membres de prendre à nouveau position en faveur de l'intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle et de commencer à examiner le travail de défense collective des droits effectué par le CRADI et ses organismes au cours des dernières années. On se rappellera que ce travail de réflexion

a été entrepris parce que l'équipe du CRADI (CA et permanence) avait le sentiment qu'un écart se creusait entre le CRADI et ses membres.

Ce sentiment n'était pas une illusion. Lors des échanges, il devenait clair que l'intégration ne signifiait pas la même chose pour tout le monde, avec des pratiques allant de la réadaptation à l'accessibilité universelle, en passant par toutes les formes possibles d'intégration. Il était très évident aussi qu'hormis les « anciens », essentiellement des parents toujours présents dans le milieu associatif, la plupart de la jeune génération des équipes des organismes communautaires ignorait la majorité des luttes pour l'intégration menées par leurs aînés. Plus encore, elle n'était pas vraiment au fait de la pratique de la défense collective des droits. D'ailleurs, elle n'avait pas été embauchée pour cela, témoignant ainsi du virage progressif des organismes communautaires

au cours de la dernière décennie vers la mise en place de services de toute nature.

La réflexion collective faite au CRADI a eu plusieurs effets, tout d'abord une prise de conscience par les organismes communautaires que cette défense collective des droits est toujours nécessaire, deuxièmement que ce mandat ne peut qu'appartenir aux organismes communautaires dans leur rôle de changement social et de porte-parole des citoyens, que s'ils ne jouent pas ce rôle, on doit craindre une perte de droits sociaux pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle et leurs familles. Finalement les membres ont convenu que les personnes et leurs familles ont de nombreux besoins qui exigent des services continus et de qualité, qui doivent faire l'objet de services publics et ne peuvent être assumés par des organismes communautaires qui n'en ont ni la mission, ni les ressources quand il s'agit de

(suite en page 8)

## ■ MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

répondre à une population nombreuse.

La réflexion sur la défense des droits s'est faite un peu dans la théorie, mais surtout sur le terrain à partir de préoccupations très concrètes des organismes pour les immenses besoins exprimés par leurs membres; comme organismes, ils sont impuissants à y répondre, alors que les CSSS leur renvoient régulièrement des usagers pour toutes sortes de besoins. Cette situation devient de plus en plus fréquente suite à la réorganisation des services qui exerce une pression sur les CSSS, eux-mêmes incapables de répondre concrètement. On relira à profit les derniers Infocradi qui témoignent de ce cheminement.

### Un plan d'action adopté par les organismes en mars 2012

Cette réflexion a eu un effet immédiat sous la forme d'un plan d'action adopté en mars 2012. Avec deux objectifs; l'un de bonifier l'accès aux services sociaux nécessaires aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles, l'autre de se réapproprier la pratique de défense collective des droits et de développer des habiletés et des outils pour le faire. Le plan d'action prévoyait trois activités : 1. Faire une tournée des conseils d'administration des CSSS; 2. Faire des représentations au CA de l'Agence de la santé et des services sociaux; 3. Organiser une soirée d'information et de mobilisation à l'intention des membres des associations. L'accès à des services

sociaux de qualité était la trame de fonds commune aux trois activités. Un comité stratégique accompagnait la démarche.

Ces trois activités se sont déroulées entre mai et octobre 2012. Le comité stratégie est en train d'analyser le déroulement et les résultats de ces opérations. Il prépare également une rencontre des membres le 30 janvier afin que ceux-ci effectuent leur propre bilan et proposent des suites.

À lire absolument dans ce numéro les articles suivants : « Les organismes communautaires interpellent les conseils d'administration des CSSS et de l'Agence » et « Une soirée d'information bien accueillie » qui suivent.

## UNE SOIRÉE D'INFORMATION BIEN ACCUEILLIE PAR THÉRÈSE COLIN



**Soirée d'information au centre Saint-Pierre.** Au total ce sont 120 personnes qui se sont présentées à cette assemblée, dont une cinquantaine de parents et 25 personnes ayant une déficience intellectuelle

Dans la foulée des réflexions menées au CRADI et du plan d'action adopté par les organismes, figurait une période destinée à informer les personnes et les familles de leurs droits quant aux services sociaux et de santé. Quelles transformations la réorganisation des services a-t-elle apportées? Comment accéder aux services? Où les trouver? Comment s'assurer d'une continuité de services quand le dispensateur change? Sur quelles dispositions légales s'appuyer pour défendre ses services? Autant de questions auxquelles on a cherché à répondre par le biais d'une présentation PowerPoint, faite par moi-même.

Une deuxième présentation a été faite par Olivier Martin du Mouvement PHAS et portait sur les recours disponibles dans le réseau de la santé et des services sociaux lorsqu'on n'obtient pas satisfaction : le comité des usagers, le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, le Protecteur du citoyen, les ordres professionnels, sans oublier le CAAP et l'OPHQ comme instances de soutien. La présentation rappelait aussi de façon succincte quels sont les droits des usagers.

La rencontre fut introduite par une mise en contexte apportée par Julie Laloire et conclue par Élisabeth Doiron-Gascon, toutes deux témoignant de l'énergie du milieu associatif. Lise Gervais animait également une période de questions – commentaires, trop courte malheureusement, mais extrêmement pertinente. Divers documents ont été rendus disponibles lors de cette soirée.

Au total ce sont 120 personnes environ qui se sont présentées à cette assemblée, dont une cinquantaine de parents et 25 personnes ayant une déficience intellectuelle. Au cours des dernières années, on note une augmentation régulière des personnes présentant une déficience intellectuelle comme citoyennes actives et présentes dans la défense de leurs droits. Il faut dire qu'elles sont grandement touchées et elles ont vraiment traduit leur désarroi devant la difficulté de se procurer des services et d'avoir des intervenants sur lesquels elles peuvent compter.

Dix-neuf organismes membres du CRADI étaient présents pour 38 participants. Ceci doit être in-

terprété comme un appui soutenu des membres aux activités de défense des droits. La présence nombreuse des membres des équipes doit être vue comme un effort très intéressant de construction de l'expertise en défense des droits de la génération de la relève, un bon signe que le milieu associatif s'outille à nouveau pour pouvoir soutenir les familles et les personnes.

Des commentaires et des questions de l'assemblée, quatre préoccupations ont été énoncées : l'accès à un intervenant pour soutenir de façon adéquate les personnes ayant une déficience intellectuelle légère, les difficultés rencontrées par les parents en ressources résidentielles, la gestion du programme de soutien aux familles (manque d'uniformité dans l'application du programme, différences flagrantes entre les CSSS, absence de prise en compte du savoir-faire du parent), le désarroi évident des familles soutenant un adulte avec un TED, notamment ceux qui n'ont pas de déficience intellectuelle.

Nous avons également saisi que la majorité des  
(suite en page 9)



## ■ MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

personnes et des familles comprennent comment le réseau doit fonctionner; le problème réside dans le décalage entre ce qui est annoncé et ce qui se passe réellement. Nous avons pu encore constater comment les problèmes des familles deviennent plus complexes en raison même du fonctionnement du réseau : listes d'attente, processus compliqués d'admission dans les programmes, exclusions des services de réadaptation à des moments non pertinents; processus de prise de décisions complexes faisant appel à beaucoup de monde. Au total, on constate que les familles sont constamment dans

les dédales de la recherche de services, mais en obtiennent très peu. Beaucoup d'intervenants sont impliqués dans des décisions, ce qui ralentit énormément le rythme d'octroi des services et ne les garantit même pas.

L'installation des services sur deux, voire trois lignes complexifie énormément l'offre de services sans les garantir, multiplie les intervenants et contribue à la perte de repères des usagers.

Il est grand temps, selon nous, d'évaluer cette

nouvelle organisation en termes de résultats pour les usagers. Ont-ils plus de services? Sont-ils meilleurs? L'intégration sociale y a-t-elle gagné? Les familles se sentent-elles mieux soutenues? Passent-elles moins d'énergie à trouver leur soutien? Écouter les usagers en parler nous en dirait long.

Pour trouver les deux présentations de la soirée, consultez le sites web du CRADI et du Mouvement PHAS.

# LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES INTERPELLENT LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CSSS ET DE L'AGENCE

PAR THÉRÈSE COLIN

Depuis la modification de la loi sur la santé et les services sociaux en 2005, les CSSS sont appelés à jouer un rôle clé dans la dispense des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Ils sont la porte d'entrée; ils sont aussi les responsables des services dits de première ligne, pour des services généraux et des services spécifiques. Ils doivent enclencher les démarches pour l'obtention de services spécialisés de 2e ligne tout en restant responsables du suivi des opérations. De surcroît, ils sont responsables de l'animation d'un réseau de services qui répondent à l'ensemble des besoins des personnes et de leurs familles.

### Les CSSS, des acteurs de 1re ligne de plus en plus sollicités

Dans le concret, les CSSS ont passé les années qui ont suivi l'adoption de la loi à absorber les effets de la fusion des CLSC, des hôpitaux et des CHSLD pour devenir l'entité qu'ils sont maintenant. Ils sont actuellement 12 à Montréal. Quelques-uns ont tenté d'élaborer un projet clinique en DI-TED avec plus ou moins de succès. Mais la majorité a attendu que le Ministère donne des directives (notamment à travers le plan d'accès pour les personnes handicapées) et que l'Agence produise le plan d'action 2009-2012, pour être plus actifs dans les services à donner en DI-TED.

Ce sont aussi et surtout les initiatives de changement opérées par les CRDI-TED qui obligent les CSSS à s'ajuster. Les personnes qui sont considérées comme n'ayant pas besoin de services spécialisés sont priées de s'adresser dorénavant aux CSSS. Cela concerne beaucoup les personnes qui ont des déficiences légères qui bénéficiaient jusqu'à maintenant d'un soutien continu des CRDITED. Leurs besoins touchent une foule

d'activités ayant trait à la vie quotidienne. Ils deviennent désormais des usagers des CSSS. Il en est de même d'ailleurs pour les usagers qui ont des déficiences plus importantes, si l'intervention requise n'est pas une intervention de réadaptation spécialisée. Le CSSS doit alors apporter un soutien encore plus important, voire intervenir dans des situations de crise.

Autre champ qui laisse des inquiétudes : la transformation de la vision de services des CRDITED pour les plus de 21 ans. On observe des diminutions de services pour ceux qui en avaient déjà. En révisant les objectifs de réadaptation, on aboutit souvent à un service moins intensif de la part du CRDI qu'il faut compléter par d'autres activités à trouver ailleurs.

Ceux qui arrivent de l'école, et qui le peuvent, se voient proposer des services de réadaptation visant une intégration en emploi, services donnés également sur une base de quelques jours par semaine. Il en est de même pour ceux qu'on oriente vers une intégration communautaire, qui sont dépendants du bon vouloir de la communauté. Les CSSS se retrouvent ainsi avec la responsabilité de soutenir les familles et de solliciter la communauté.

Ce sont tous ces changements qui sollicitent plus les CSSS dont le réflexe immédiat est d'interpeller les organismes communautaires pour toutes sortes de besoins. Dans ce schéma, les organismes sont vus comme la communauté aidante et le CSSS un activateur de la communauté pour qu'elle se prenne en charge. La vision est peut-être alléchante mais c'est un retournement de la situation : le service public est en passe de devenir

un accessoire et n'est plus le service principal qu'il devrait être. Les organismes communautaires dont le rôle est de créer un réseau social autour de la personne sont interpellés pour assurer le soutien continu. La vision du milieu communautaire est que les personnes ayant une déficience intellectuelle, parmi les plus vulnérables de la société, ont des besoins qui justifient un soutien conséquent, des droits qui doivent être reconnus. Cela doit se traduire par des services publics suffisants et non seulement par une organisation aléatoire dépendant d'entités communautaires autonomes.

### Un blitz de visites entre mars et juin 2012

Les organismes communautaires voient bien que leurs membres ne reçoivent pas des CSSS les services dont ils ont besoin et sont eux-mêmes l'objet de pressions de la part des CSSS. De là, l'idée d'interpeller les CSSS sur leurs responsabilités, particulièrement ceux qui incarnent la vision du mandat : les administrateurs. Rappeler aux CSSS leurs responsabilités, les sensibiliser aux besoins et leur faire savoir que les familles vont se mobiliser, tels étaient les objectifs en amorçant la tournée. La question posée était simple : avec la réorganisation des services en 2005, on vous a confié, à titre de responsable des services de première ligne, une responsabilité dans l'offre de services aux personnes qui ont une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). Comment se présente votre offre de services à ces personnes et sa mise en œuvre?

Les organismes du CRADI se sont répartis en équipes de deux ou trois personnes, dans certains cas accompagnées de personnes ou de familles témoignant de situations vraiment problématiques. Ils ont visité dix des douze CSSS lors des

(suite en page 10)

## ■ MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

séances de conseil d'administration et ont utilisé la période de questions pour s'adresser aux administrateurs. On se rappellera que cette question a été posée exactement trois ans après l'adoption du plan montréalais en DI-TED, un temps que nous jugeons suffisant pour que l'offre de services soit en place.

### Bilan sommaire de la tournée

Même si cela n'a pas à voir avec l'objectif de la tournée, on ne peut passer sous silence le déficit démocratique qui semble faire partie de la culture organisationnelle des CSSS : accueil très moyen, cordial, dans certains cas froid et déstabilisant, exceptionnel pour l'un, difficulté pour obtenir l'information sur les modalités de participation à un CA public, changement d'horaire subit, période de questions situées à la fin du CA contraignant le citoyen à rester présent trois heures durant, temps de parole très court précédé d'un message dissuasif même en l'absence d'autres citoyens, message remettant en question l'utilité de la prise de parole, absence de micro, question remise par écrit au président d'assemblée qui la lit lui-même, sans que l'organisme auteur de la question ne puisse la poser, devenant spectateur de sa question.

Résumons cela, en disant qu'il est loin le temps où le CLSC était un centre local de services communautaires agi par sa communauté. Nulle part dans les organisations de ce type n'avons-nous senti une telle distance entre le public et ses gestionnaires, comme s'il y avait trop de choses à gérer pour écouter des citoyens qui n'ont peut-être pas conscience de tout ce qu'implique la gestion d'un

CSSS. Le CSSS local n'est plus local du tout, il est la gestion d'une grosse machine!

Sur le contenu, les réponses de présidents sont générales, peu rassurantes, mais dénotent surtout qu'ils sont peu ou pas au courant, jusqu'à entendre dire que c'est la responsabilité du CRDITED de Montréal ou de l'Agence. Les directeurs, quant à eux sont plus clairs sur la responsabilité des CSSS et parfois ce sont les responsables des services DI-TED qui sont interpellés pour répondre sur place ou plutôt ultérieurement par rendez-vous.

À une question aussi générale que la nôtre, on ne pouvait s'attendre à une réponse précise. Aucun des dix CSSS n'a cependant présenté l'ensemble de l'offre de services, s'attardant plutôt à un aspect particulier. Seulement deux ont nommé les services aux enfants alors que le plan montréalais a mis leurs services dans les priorités et que certains CSSS ont été porteurs de projets-pilotes. En ajoutant bout à bout les commentaires des répondants, un bon nombre de sujets ont été abordés, de l'infirmerie scolaire et des liens avec les commissions scolaires, à l'itinérance en passant par les équipes dédiées, le programme de soutien aux familles, les contraintes reliées aux fusions, les liens avec les CRDITED, les compressions budgétaires, la gestion des listes d'attente, le plan d'accès aux services que la plupart semblent connaître, la présence du CSSS sur des tables de concertation.

Avons-nous atteint notre objectif en visitant les CA des CSSS? Probablement pas, avec le sentiment

que ces CSSS ont tellement de dossiers à gérer et que la déficience intellectuelle n'est qu'une infime partie de leurs préoccupations, certainement pas celle pour laquelle ils ont le plus de comptes à rendre ni au ministère, ni devant la population.

### Une visite au CA de l'Agence et une rencontre

Le 12 juin, une délégation du communautaire interpellait le CA de l'Agence pour demander une rencontre conjointe Agence/CSSS/CRDITED et organismes communautaires dans l'objectif de faire une analyse commune des problématiques reliées à la mise en œuvre de la réorganisation et un suivi.

Le 21 septembre, nous étions conviés à l'Agence pour un examen de notre demande. Nous avons su que l'Agence prépare des actions, mais nous n'avons eu aucune perspective claire; document et données statistiques ne sont pas disponibles.

Nous avons compris que l'Agence n'est pas prête à répondre à notre demande, proposant plutôt de continuer la discussion sur des points spécifiques. Nous l'avons déjà dit, l'Agence a laissé le plan d'action dans les mains des établissements. Pourquoi n'a-t-elle pas mis en place les travaux annoncés dans le plan d'action? Où est son suivi? La fusion des CRDITED a-t-elle été la seule préoccupation des deux dernières années? Autre signe inquiétant. Il manque toujours quelqu'un à l'un ou l'autre échelon de l'organigramme de l'Agence dans le dossier DI-TED. Rien de rassurant pour le milieu associatif.

# DÉVELOPPEMENT BUDGÉTAIRE 2012-2013 EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX... DES INFORMATIONS LONGUES À OBTENIR

PAR THÉRÈSE COLIN

En mars dernier, le ministre de l'époque annonçait un développement budgétaire en DP-DI-TED de 35 millions pour tout le Québec. En juin, elle donnait aux Agences des précisions sur la répartition de ce budget qui consacraient tout l'automne aux calculs des montants qui seraient attribués aux CSSS, aux centres de réadaptation et aux organismes communautaires. Disons que ce travail a été difficile dans plusieurs régions du Québec, les contraintes proposées par les Agences se sont ajoutées à celles du Ministère, notamment en ce qui concerne la question des centres de jour.

Le Ministère a approuvé la répartition proposée par les Agences en décembre après la tenue du dernier conseil d'administration de l'Agence et ce n'est qu'en février que l'Agence entérinera ce budget qui ne pourra être modifié puisqu'il fait l'objet d'une entente avec le Ministère.

Chacun des établissements et organismes communautaires est déjà informé du montant qui lui est affecté et peut commencer à mettre en place les activités qui y sont reliées. L'annonce publique de cette répartition ne peut cependant être faite avant la tenue du conseil d'administration, ce qui

nous empêche de donner les informations précises à ce jour.

On notera toutefois que **la région de Montréal disposera de 6 890 630 \$ (19,6 %)** sur un total de 35 millions \$ au Québec. Montréal est toujours affectée d'un coefficient de péréquation régionale depuis plus de 10 ans maintenant. Un montant de 907 450 \$ est accordé aux 51 organismes communautaires financés par l'Agence en DP-DI-TED pour des montants allant de 5 000 \$ à 35 000 \$, selon l'écart de chacun par rapport au seuil plancher. Les organismes recevront les 4/12

## ■ MOBILISATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

de ce montant pour l'année 2012-2013. La subvention est récurrente. D'une façon générale, ce développement budgétaire est significatif et est très bien accueilli par les organismes communautaires.

Une ombre au tableau cependant : ces montants proviennent des fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS) issus de la taxe santé, une taxe qui ne fait pas l'unanimité. Cela signifie aussi que ce développement budgétaire ne figure pas au budget ordinaire du MSSS et fait l'objet de reddition de comptes particulière. En ce qui concerne les montants affectés aux établissements, on devra se contenter des informations contenues dans

l'annonce de la Ministre, **pour tout le Québec** et cela signifie ce qui suit :

- 15 millions \$ sur les 35 seront attribués aux services de première ligne (CSSS et organismes communautaires). Les CSSS devront les investir en soutien aux familles et pour des postes professionnels.
- 7,5 M \$ seront affectés à des besoins résidentiels : centres de réadaptation, et organismes communautaires.
- 7 M \$ seront consacrés à la clientèle TED, dont 4 millions en première ligne pour du répit et 3 millions pour des services de réadaptation.
- 5,5 M \$ iront en services de réadaptation en déficience physique.
- Pour la région de Montréal, 5 989 000 \$ seront répartis entre les 12 CSSS, les 3 CRDI-TED et les CRDP.

## DOSSIERS RÉGIONAUX

### ■ DOSSIERS RÉGIONAUX

# RESSOURCES RÉSIDENNELLES : DES TRAVAUX QUI S'ANNONCENT BIEN

PAR THÉRÈSE COLIN

Dans le précédent Infocradi, nous vous annonçons la création d'un comité mixte milieu associatif/CRDITED de Montréal suite à un constat du milieu associatif qu'il existe dans certaines ressources résidentielles des pratiques discutables et des situations parfois désolantes. Nous avons écrit au CRDITED une longue missive décrivant ces situations quotidiennes, souvent très concrètes qui sont difficiles à vivre, et parfois non acceptables pour les personnes qui habitent ces ressources.

De longue date, le CRADI s'est investi dans le dossier des ressources résidentielles, généralement avec une perspective globale, visant la qualité de vie d'une part, ainsi que le développement de modèles résidentiels plus diversifiés et en accord avec les besoins des personnes.

À cet égard, l'article du précédent numéro décrit bien le style d'intervention du CRADI.

### Un mandat très concret pour le comité

Cette fois-ci nous avons orienté les travaux du comité de façon différente, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les irritants rencontrés sont décrits très concrètement par les usagers. Les résoudre de façon générale, en s'appuyant sur des principes de base est essentiel, mais pas suffisant. En effet, dans la très grande majorité des cas, les principes sont là et connus des intervenants. Et pourtant, ces problèmes concrets demeurent. Par

ailleurs, les ressources résidentielles ont connu des modifications profondes au cours des 15 dernières années. Les résidences traditionnelles où travaillaient des employés des CRDI ont presque toutes disparu. Les usagers ont été transférés dans des ressources intermédiaires (RI), où des ressources de type familial (RTF), qui sont des ressources privées, reliées par contrat au CRDI, le tout en respectant des normes ministérielles strictes. Cette nouvelle modalité visait officiellement à rapprocher les usagers de la communauté et leur faire vivre une vie plus normalisante. Elle avait surtout pour mobile de diminuer les coûts et contourner certains effets de la syndicalisation du personnel, notamment l'instabilité des intervenants auprès des usagers.

En rapport avec nos travaux, il faut surtout retenir que ce choix de service introduit un partenaire supplémentaire et a multiplié le nombre d'intervenants dans les services résidentiels. En plus des intervenants de la RI, chaque usager a un éducateur rattaché au CRDI. En outre un praticien ressource supervise la ressource. Ainsi lorsqu'un problème survient, plusieurs intervenants peuvent ou doivent être mis à contribution, ce qui allonge les délais et rend parfois confuses les responsabilités de chacun. Par ailleurs, avec ce modèle résidentiel, on a vu arriver dans les ressources des employés peu formés, sous la responsabilité d'une personne plus chevronnée certes, mais qui

ont parfois tout à apprendre de l'interaction avec une personne ayant une déficience intellectuelle. Avec autant de personnes, il n'est pas étonnant que nous ayons constaté que la communication est une cause majeure de problème. Toutefois, même si les questions de communication tiendront une place importante dans nos travaux, nous n'avons pas voulu nous limiter à cela.

Nous désirons que les usagers et les parents soient présents dans les solutions à développer. Ceci implique des discussions concrètes, et pas seulement de s'entendre sur des façons générales de régler des problèmes. Nous sommes conscients que les CRDI, dans leur gestion quotidienne, proposent aux intervenants des RI et des RTF des outils de travail pour les guider. Ces outils constituent des règles de pratique professionnelle pour les intervenants; ils sont peu ou pas connus des usagers et des parents. Cela explique souvent des écarts dans les attentes et dans les solutions proposées. L'absence d'un contenu commun de connaissances est source d'incompréhension.

Notre désir pour ce comité était donc de trouver des solutions à des problèmes concrets (d'abord ceux qui avaient été relevés par les usagers) en étant capables de repérer les responsabilités de chacun, les façons de résoudre les problèmes et en donnant à tous les mêmes outils de référence.

(suite en page 12)

Officiellement, le mandat du comité est de s'entendre sur des solutions eu égard aux problèmes concrets énoncés par les usagers, les parents et les intervenants des organismes communautaires (dans leur rôle de témoin ou d'intervenant), de mettre en place des mécanismes qui permettent d'appliquer ces solutions (règles, consignes, formation, canaux de communication, etc.), de développer des outils (notamment sous forme de guides pour les usagers, les parents et les intervenants).

#### Un comité constitué de personnes occupant des fonctions différentes

Pour ce comité nous désirons la présence de ceux qui vivent les difficultés et ceux qui ont des responsabilités dans les solutions. Le comité est constitué à part égale de personnes du milieu associatif et du CRDITED de Montréal.

Le milieu associatif est représenté par un usager (Rolland Garneau), un parent (Danielle Gaudet),

des représentants d'organismes communautaires à l'origine de la demande (SOS et le Prolongement à la famille), un représentant du comité des usagers (Robert Bousquet) et le CRADI.

Pour le CRDITED de Montréal, nous désirons des personnes représentant tous les niveaux de responsabilités. Ainsi nous avons une éducatrice spécialisée, un intervenant-ressource, une ressource de type familial, une responsable de RI, un coordonnateur de résidence à assistance continue (RAC), la direction de services de réadaptation et le directeur du partenariat. En tout 14 personnes, un comité plutôt important!

#### Les travaux sont en marche

Une première séance de travail a permis de se pencher sur les questions concernant le cadre physique où réside l'usager, la chambre et les

locaux communs. Pour chacun de ces items, nous partons de problèmes concrets, voyons ce que les normes disent (et elles ne disent pas tout), comment elles sont appliquées par les ressources, quels problèmes pratiques cela représente tant pour l'usager que pour la ressource, qui prend les décisions quand il y en a à prendre, comment le CRDI s'assure de l'application. Tout est noté dans la perspective de constituer un guide. Le comité se réunit chaque mois environ et prévoit plusieurs séances de travail d'ici juin.

Bien qu'il ne soit pas possible d'intégrer de nouveaux participants au comité, il est possible pour des parents, des usagers ou des intervenants communautaires de nous faire part des situations problématiques afin que nous cherchions des solutions. Il suffit de joindre plus particulièrement le comité des usagers ou le CRADI.

## LES TRAVAUX RÉCENTS DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

PAR CHRISTELLE LABRECQUE-DUPOUIS, AGENTE DE CONCERTATION ET DE PROJETS, RUTA DE MONTRÉAL



Comme à leur habitude, les membres de la Table de concertation sur le transport des personnes handicapées de l'île de Montréal n'ont pas chômé depuis les mois plus tranquilles d'été! Voici un résumé des travaux des derniers six mois.

D'abord, nous avons envoyé plusieurs lettres ou communiqués. Par exemple, avec le changement de gouvernement, nous avons écrit au ministre responsable de la région de Montréal, Jean-François Lisée, et au ministre des Transports, Sylvain Gaudreault, et ce, pour leur faire connaître certains dossiers importants pour nous et leur demander de nous rencontrer. Par exemple, la mise à jour de la Politique québécoise sur le transport collectif, qui devrait avoir lieu incessamment, est un dossier que nous ne manquerons pas de suivre de près. Nous avons fait la même chose avec le nouveau Président Directeur Général de l'AMT, Nicolas Girard.

Nous avons aussi publié deux communiqués de presse : l'un faisant état de l'importance de la démarche sur le **Plan de développement d'ac-**

**cessibilité universelle de la STM 2012-2015** et l'autre concernant **les retours sur demande au transport adapté (TA)**. Ce dossier a occupé une bonne partie des discussions de l'automne à cause de son importance pour les usagers du TA. En effet, il concerne le retour en transport adapté après des rendez-vous médicaux : il est possible pour une personne qui a raté son transport ou qui a demandé un transport de retour beaucoup trop tard de contacter le TA pour être ramenée à la maison dans les meilleurs délais. Cette procédure existait déjà, mais elle a été clarifiée, bonifiée et largement diffusée pour être connue.

La Table transport a aussi mis sur pied pas moins de **quatre nouveaux comités de travail** : le premier porte sur les travaux de réaménagement de certains terminus de transport; le second porte sur les aides à la mobilité motorisées; le troisième concerne l'implantation de porte-bagages dans les minibus du TA et le dernier touche la refonte du site internet de la STM (un comité qui sera important pour le CRADI.) De plus, la STM a elle aussi mis sur pied un comité : le comité associatif, qui regroupe des représentants de chacune des limitations fonctionnelles ainsi que plusieurs employés de la STM. En effet, dans un souci de répondre aux demandes du milieu associatif qui désirait être averti plus tôt lorsque la STM avait besoin de le consulter ou de faire des tests terrain et qui

désirait aussi des suivis plus serrés concernant les projets, la STM a mis en place ce mécanisme de travail concernant les dossiers du réseau régulier de transport en commun.

Ensuite, les membres de la Table transport ont fait des commentaires sur la nouvelle version du guide de l'usager au transport adapté. Le nouveau guide devrait être disponible à partir du mois de février 2013. Noter que ce nouveau guide sera également adapté en langage simplifié, un moyen pour faciliter la participation active des usagers du transport adapté.

Pour terminer, la Table transport a travaillé sur les critères d'accessibilité des points de vente de titres de transport de la STM (dépanneurs, pharmacies, etc.). En effet, la STM n'a pas, à ce jour, de critères qui déterminent qu'un point de vente est accessible. Suite au travail que nous effectuons, des employés de la STM évalueront les points de vente déjà considérés comme accessibles et il y aura une mise à jour de ces points de vente sur le site Internet de la STM pour que cela reflète les critères choisis.

Après cette pause bien méritée du temps des Fêtes, la Table transport a repris ses travaux en janvier. Bonne année 2013 à tous et toutes!



## LE PARRAINAGE CIVIQUE DE MONTRÉAL



Parrainage Civique Montréal permet à des personnes vivant avec une déficience intellectuelle de s'épanouir dans une relation d'amitié égalitaire avec une personne bénévole, de s'intégrer et de développer une vie sociale, de tisser des liens significatifs, de favoriser l'acquisition et le développement d'habiletés, de veiller à leurs droits et de contribuer à leur épanouissement personnel par un lien d'amitié véritable.

### Notre mission

Depuis 1979, Parrainage Civique Montréal accompagne les personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur intégration et leur participation sociale. Il nous est possible d'accomplir notre mission grâce à l'implication de nombreux bénévoles (parrains et marraines), qui s'engagent dans une relation d'amitié égalitaire et épanouissante auprès de personnes vivant avec une déficience intellectuelle (personne filleule).

### Notre vision

Parrainage Civique Montréal a un rôle de soutien et d'appui dans la communauté. Il s'engage à accompagner et à valoriser les personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur cheminement personnel au quotidien comme dans leurs échanges d'amitié avec leur parrain et marraine. Nous offrons aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle l'opportunité de vivre des expériences qui leurs permettent de briser l'isolement en s'intégrant socialement, de développer

leur réseau social, de créer et de maintenir des liens significatifs. Nous différents programmes (ateliers anglais, informatique, bénévolat dans la communauté, Viens faire ton cinéma, groupe d'entraide Brin de jasette, comité des personnes filleules et autres) visent à favoriser le développement d'une plus grande autonomie, d'accroître l'estime de soi tout en créant des espaces propices pour l'intégration et la participation sociale afin que ces personnes puissent prendre un peu plus chaque jour, la place qui leur revient.

Nous croyons à l'expression du potentiel et à l'autodétermination de chaque personne ayant une déficience intellectuelle. Notre organisme trouve son fondement dans la volonté d'encourager, de soutenir et d'aider les personnes ayant une déficience intellectuelle à réaliser pleinement leur potentiel, à le reconnaître et à faire valoir leurs droits. Ce processus d'épanouissement, d'autodétermination, soutient de la personne ayant une déficience intellectuelle dans son intégration sociale en lui permettant d'agir directement sur sa vie tout en effectuant librement des choix non influencés par des facteurs extérieurs.

### Le jumelage

Le rôle du parrain ou de la marraine civique est d'accompagner la personne filleule à prendre sa place dans la communauté, ce qui lui permet de développer sa confiance en elle et envers les autres et de développer son autonomie. Par leur engagement, les parrains et marraines contribuent à l'enrichissement de la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle en les valorisant en apportant une présence significative et du soutien. Le bénévole va agir comme un défenseur des intérêts de sa personne filleule, il aura à cœur que ses droits et ses intérêts soient entendus et

respectés. Cette relation d'amitié est une relation égalitaire dans laquelle chacun doit trouver un épanouissement. L'intégration sociale se fait par le biais d'activités sportives, culturelles, sociales et familiales. « L'amitié, c'est le sourire partagé, la main tendue et la complicité. »

### Connaître et défendre ses droits

Parrainage Civique Montréal a initié, en partenariat avec l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI) et la Corporation l'Espoir, la mise sur pied d'une pièce de théâtre interactive portant sur la défense des droits. Des capsules théâtrales représentant des situations de la vie quotidienne sont présentées aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Plusieurs moments sont réservés afin de permettre d'échanger sur les capsules théâtrales. Suite à cette activité portant sur la connaissance et la défense des droits, les participants seront mieux outillés et sauront davantage comment réagir dans diverses situations de la vie courante, en prônant la défense de leurs droits individuels.

« **Donner. Un peu de temps, un peu d'énergie. Impossible d'imaginer tout ce que l'on peut recevoir en posant un geste si simple, si concret. Offrir son amitié. Et, être certain de faire la bonne chose, au bon moment. C'est l'invitation que je vous fais par l'entremise de Parrainage Civique Montréal.** » Chantal Lamarre, marraine d'honneur de PCM.

Visitez notre site [www.parrainagemontreal.org](http://www.parrainagemontreal.org). Lisez nos nouvelles en ligne, Bulletin CONTACT, visionnez le court-métrage « Les couleurs d'une relation » et devenez amis Facebook de PCM.

## ■ SCÈNE MUNICIPALE

# LA DÉMARCHE MADA DÉBOUCHE SUR UN PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LES ÂÎNÉS

PAR THÉRÈSE COLIN

La démarche MADA (municipalité amie des aînés), c'est ce programme du ministère de la Famille et des Aînés, maintenant rendu au MSSS, qui soutient les municipalités dans l'élaboration de plans d'action municipaux en faveur des aînés. La municipalité de Montréal est engagée dans cette démarche depuis mars 2011.

Pour ce faire, elle a mobilisé une trentaine de partenaires, 19 arrondissements ainsi que les services centraux et les organismes paramunicipaux. Le numéro de l'Infocradi de juin 2012 décrit les débuts de cette démarche. À cette époque, toute la phase de discussion et de consultation avec le milieu était pratiquement terminée. La municipi-

palité élaborait alors un projet de plan d'action. Restait la consultation sur ce plan qui a eu lieu en juin. Une fois les bonifications faites, le plan fut officiellement lancé le 1er octobre.

Rappelons que le CRADI participe à cette démarche à l'intérieur des travaux du comité de

partenaires MADA.

### Une consultation sur le projet de plan très suivie

Plus de 300 citoyens ou groupes ont assisté à la Journée de consultation. Une quarantaine d'interventions ont été entendues. Si tous ont salué la démarche, chacun y est allé de ses préoccupations sur des thèmes divers mais convergents : logement, partenariat avec le milieu, accessibilité universelle, disponibilité de l'information, sécurité, etc.

Certains ont exprimé des appréhensions sur le caractère potentiellement bureaucratique de la démarche, sur la nécessité que cette démarche reste très ancrée dans le milieu, sur l'absence de financement relié au plan d'action.

Le CRADI (et plusieurs autres partenaires du milieu des personnes handicapées) était présent. Un court avis a été produit (voir le site internet). Le CRADI endosse les principes du plan en mettant l'accent sur l'accessibilité universelle. Il relève l'extrême similarité des besoins des aînés et de ceux des personnes ayant une déficience intellectuelle et de certaines situations également similaires dont l'isolement à laquelle il faudrait apporter des solutions. Le CRADI formule aussi des souhaits quant au suivi.

### Un plan lancé le 1er octobre

« Ce que nous souhaitons par la réalisation de ce plan, c'est de favoriser le vieillissement actif et l'épanouissement des personnes aînées dans leurs quartiers respectifs et à l'échelle de Montréal », telles étaient les paroles de madame Jocelyn-Ann Campbell, membre du comité exécutif de la Ville lors du lancement lors la Journée internationale des personnes âgées. Notons que Mme Campbell a contribué de toute sa passion et son pouvoir rassembleur tout au long de cette démarche.

Le plan d'action propose sept engagements : Contribuer à faire de Montréal une Ville sécu-

ritaire pour les aînés, aménager l'espace public pour en faciliter l'accès, améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible, faciliter les déplacements améliorer l'accessibilité à l'information, offrir un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté, accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre.

Ces engagements sont soutenus par les principes suivants :

- Le « réflexe aîné » pour s'ouvrir aux réalités des citoyens aînés
- L'accessibilité universelle pour favoriser l'autonomie des aînés
- L'analyse différenciée selon les sexes pour tenir compte des besoins différenciés des aînés
- Le partenariat et la concertation pour agir ensemble
- L'utilisation des acquis pour bâtir sur ce qui existe
- La flexibilité pour s'adapter aux changements

Pour mettre en œuvre ces principes et engagements, le plan d'action a identifié 104 actions, par exemple : aménager des trajets piétonniers, mettre aux normes les feux de circulation, réévaluer le temps de passage des traversées de rue aux feux, développer des activités dans les bibliothèques, créer des séances d'information pour le personnel pour qu'il comprenne l'importance d'effectuer un entretien rigoureux des trottoirs, etc.

### Et après

Le comité des partenaires se mettra en mode suivi pour s'assurer de l'application du plan d'action. Déjà une rencontre a eu lieu à l'automne.

Par ailleurs, le Maire a annoncé la création d'un comité-conseil sur les aînés avec mandat d'aviser

le Conseil municipal sur les impacts, les enjeux et les défis du vieillissement sur le développement de Montréal.

Le plan d'action prévoit aussi que les organismes d'aînés seront représentés au comité mixte en accessibilité universelle, comité où les représentants du milieu associatif des personnes handicapées sont largement présents et qui travaille à l'octroi de projet d'aménagements des édifices publics. Les aînés auront aussi leur représentant au Comité consultatif d'accessibilité universelle de la Direction des transports.

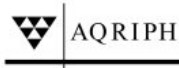
Autre signe de partenariat, la Ville délèguera un représentant de l'administration municipale pour siéger au sein de la table de concertation des aînés de Montréal, afin d'assurer un lien continu entre la Ville et les aînés montréalais.

Il n'y a pas de budget spécifique pour l'application du plan d'action, mais il existe une enveloppe issue du programme triennal d'immobilisations Québec-Municipalités-MADA. L'année dernière cinq projets ont été développés à Montréal de cette façon (circuit de conditionnement physique, jardins surélevés dans Rosemont, sentier d'entraînement à LaSalle, etc.).

Le milieu des aînés est très implanté localement par sa présence aux tables de concertation de quartier. Ceci est un atout notoire pour l'avancement de projets concrets et le développement de projets MADA dans les arrondissements. On consultera avec intérêt le bulletin FADOQ-TCAÎM qui donne des exemples très concrets d'actions locales, notamment à Bordeaux Cartierville, St-Laurent, ainsi que dans Notre-Dame-de-Grâce. Voir [www.tcaim.org](http://www.tcaim.org) ou [www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca).

Alors à quand les actions conjointes de notre milieu avec celui des aînés pour des projets universellement accessibles?

## DOSSIERS PROVINCIAUX



## NOUVELLES DE L'AQRIPH

D'APRÈS UN TEXTE D'ISABELLE TREMBLAY, DIRECTRICE DE L'AQRIPH, DANS LE TGV

Ndlr- Voici un résumé de certains dossiers provinciaux qui préoccupent le CRADI et qui ont fait l'objet de travaux dans les instances de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) au cours des six derniers mois.

### Socioprofessionnel

L'AQRIPH a entrepris depuis quelques mois la réalisation d'un avis sur les services socioprofessionnels. L'objectif était de bien cerner les problèmes vécus par les personnes handicapées et leur famille suite à la réorganisation des services.

Il fallait aussi s'assurer d'une continuité des services pour les personnes qui en recevaient dans les CRDITED et qui étaient ou seraient redirigées ailleurs et permettre un accès aux services pour les personnes de 21 ans en fin de parcours scolaire.

(suite en page 15)

## ■ DOSSIERS PROVINCIAUX

Le document a fait l'objet d'une large consultation au sein des ROP afin de faire en sorte qu'il soit le plus représentatif possible. L'avis devrait être rendu public sous peu.

### Reconnaissance et expertise des ROP

Lors de la rencontre d'orientation de l'automne, monsieur Francis Charrier du RIPPH a présenté les grandes lignes de la recherche « Accroître l'influence des regroupements régionaux dans leur milieu : Enjeux et défis de la reconnaissance et de l'expertise ». Cette recherche entreprise pour mettre en relief les raisons d'être et l'expertise des ROP s'est effectuée au cours de 2012.

Le comité responsable du projet « Relève phase 2 » s'est réuni pour discuter d'un plan d'actions pour faire connaître la recherche dont l'objectif ultime est le rehaussement du financement des ROP. Enfin, une demande de rencontre a été envoyée à monsieur Daniel Jean, directeur du SACAIS qui avait accepté de rencontrer l'AQRIPH en janvier.

### Programme soutien des organismes de promotion

Le 12 novembre dernier, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a convoqué le milieu associatif pour discuter de la révision du programme de soutien aux organismes de promotion

(PSOP), plus précisément des balises des volets « SQPH » et « projets ponctuels ». En vue de cette rencontre, un document de consultation a circulé pour recueillir les commentaires des ROP. Parmi ces commentaires, notons la non-accessibilité des formulaires, la reddition de comptes trop laborieuse pour la SQPH, ou encore les délais interminables pour l'analyse des rapports d'activités. Une révision en profondeur de la SQPH a aussi été réclamée. L'OPHQ a récemment adopté certaines modifications à son programme mais elles sont mineures.

### Programme soutien à la famille

Le 13 novembre, la recherche « Le programme soutien à la famille — Véritable boîte de Pandore » a été présentée aux ROP. Cette initiative de l'AQRIPH visait à documenter les grandes disparités dans l'offre de services et les iniquités du programme soutien à la famille à travers le Québec. Comme on pouvait s'y attendre, la réalité n'est malheureusement pas à la hauteur de ce que ce programme devrait être.

Ce document sera un outil précieux pour faire pression pour que le gouvernement finance le soutien à la famille à la hauteur des besoins des personnes.

### Maisons de répit

Suite à la rencontre des maisons de répit de mars dernier, deux comités ont été mis sur pied : un premier, sur l'élaboration d'un cadre de référence ralliant les maisons de répit, a tenu une première rencontre le 22 octobre afin d'explorer les composantes d'un cadre de référence. Un deuxième comité a pour objectif de développer un réseau pour les maisons de répit du Québec; les nouveaux médias seront donc mis à contribution, une page Facebook réservée aux maisons de répit sera mise en place et la création d'un site internet a été envisagée.

### Compensation équitable

Le 11 décembre, une délégation de l'AQRIPH a participé à la journée de réflexion sur la compensation équitable organisée par la COPHAN. Cette activité de concertation qui réunissait près de 40 personnes du milieu associatif est l'aboutissement des travaux menés par la COPHAN et se veut la suite logique du document « Notions et principes associés à la compensation équitable » publié en avril dernier par la COPHAN. L'AQRIPH a appuyé formellement ce document qui synthétise l'ensemble des sphères de la compensation équitable. L'OPHQ va traiter plus amplement de ce sujet au sein d'un comité dont le milieu associatif fera partie. Une rencontre devait avoir lieu en janvier.

## ■ À PROPOS D'INSTANCES OÙ METTRE LE NEZ...

# PARTICIPER À UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CSSS

PAR ELIZABETH DOIRON-GASCON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU PARRAINAGE CIVIQUE LES MARRONNIERS

En décembre 2011, un organisateur communautaire de Rosemont m'a contacté pour que je pose ma candidature à un poste du conseil d'administration du CSSS Lucille-Teasdale. Après discussion avec le conseil d'administration de mon organisation, j'ai donc décidé de poser fièrement ma candidature afin de porter la parole de nos membres, cette dernière étant encore trop souvent peu entendue!

Depuis février 2012, je suis donc officiellement membre du CA du CSSS Lucille-Teasdale, ainsi que de son sous-comité de travail «vigilance et qualité». Il est impressionnant de pénétrer une structure si complexe et diversifiée que celle d'un CSSS : 18 personnes font partie du CA et les séances se déroulent devant un public parfois très nombreux! Cette implication me permet de saisir toute l'importance de porter la voix des orga-

nismes communautaires et celle de nos membres. Dès que l'occasion se présente, j'essaie de communiquer par mes questions ou mes remarques notre vision, nos valeurs, nos préoccupations, nos réalités en tant qu'organisme communautaire travaillant auprès d'une population vivant avec une déficience intellectuelle. Surtout qu'avec les réformes qui se succèdent et leurs impacts sur la population, il faut se tenir informé et veiller à ce que la parole de nos membres soit entendue!

Les nombreuses interrelations avec mes collègues administrateurs qui possèdent différentes expertises et les échanges avec les directions, équipes de travail du CSSS et le public présent aux séances me donnent un aperçu de la complexité des enjeux sociaux d'un territoire. Je nous souhaite, comme organismes communautaires, d'être de plus en plus présents au sein de ces différentes

structures institutionnelles (CSSS, CRDI, etc.), comme administrateur, mais aussi comme citoyen lors des séances publiques, afin de nous tenir informés des enjeux sociaux qui nous entourent.



**PARRAINAGE  
CIVIQUE  
LES MARRONNIERS**

*Changer le monde,  
une amitié à la fois!*

## LES TABLES DE QUARTIER : DES LIEUX À INVESTIR

PAR HÉLÈNE MORIN

Les tables de quartier sont des instances dans lesquelles de plus en plus d'organismes communautaires s'investissent pour partager la situation des populations à qui ils s'adressent et envisager des solutions pour améliorer les conditions de vie de ces groupes de citoyenNEs. Des organismes ou des personnes de notre secteur prennent part aux activités de tables de quartier, et le CRADI trouve important de faire connaître ces instances.

**Centraide** joue un rôle important par rapport à ces instances locales. Voici d'ailleurs la vision qu'il en a et qu'il présente sur son site [www.centraide-mtl.org](http://www.centraide-mtl.org). Pour Centraide, il s'agit d'un regroupement de partenaires de différents secteurs d'intervention provenant de divers réseaux (communautaire, municipal, scolaire, etc.); un lieu structuré d'échange, de mobilisation et de développement de projet.

Le but de ces tables est d'unir les forces, de se donner une vision commune des besoins et des solutions, de développer des actions collectives et d'avoir un impact sur la pauvreté et l'exclusion. Elles interviennent sur tous les aspects contri-

buant à l'amélioration des conditions de vie, en mobilisant les citoyenNEs, en ciblant des enjeux spécifiques à la communauté et en trouvant des pistes de solutions qui peuvent aller de la revitalisation d'un quartier à la lutte au décrochage scolaire en passant par l'intégration des communautés culturelles. Centraide soutient les organismes membres de ces tables pour qu'ils soient stables et solides dans leur milieu, renforce le leadership des acteurs communautaires et appuie les tables locales de concertation.

À Montréal, il existe une coalition des tables de quartier appelé **Coalition montréalaise des tables de quartier (CMTQ)**. C'est en 1995 que les tables de quartier se sont regroupées afin de mettre leur expertise en commun et de se donner un lieu d'échanges sur leurs pratiques.

La Coalition intervient sur des enjeux communs à l'ensemble des tables comme le développement social local, la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, l'exercice d'une citoyenneté active. Les corporations de développement communautaire (CDC), dont vous avez certainement entendu par-

ler, sont des tables de quartier. Chaque quartier a d'ailleurs trouvé une dénomination qui lui est propre pour désigner sa table de quartier.

La CMTQ travaille aussi à la promotion des tables de quartier et à leur financement. Elle a ainsi publié un document qui fait état des réalisations de certaines tables et fait la promotion des tables et de leur fonctionnement unique. Cet outil illustre la diversité des interventions des tables de quartier ainsi que les impacts de ces actions sur la qualité de vie des populations des quartiers montréalais. « On rêve tous d'habiter un quartier où il fait bon vivre, un quartier où tous les gens de tous horizons, classes sociales et origines culturelles confondues, cohabitent harmonieusement, un quartier qui nous ressemble et nous rassemble, un quartier pour lequel on a envie de s'engager. »

<http://collectifquartier.org/wp-content/uploads/2010/06/tablesdequartier-opt.pdf>

En cliquant sur ce lien, vous trouverez à la fin du document une liste des membres de la Coalition montréalaise des tables de quartier.

## MA TABLE DE QUARTIER

PAR DJAMILA BENABDELKADER, PRÉSIDENTE DU CRADI



### Exemple de table de quartier : CAFÉ URBAIN

Dans le cadre de la démarche « Décider Rosemont ensemble 2012 », Compagnons de Montréal a offert à ses membres un échange sur ce qui pourrait être amélioré dans le quartier Rosemont afin que la voix des personnes vivant avec une déficience intellectuelle soit également entendue. Delphine Ragon, Alain P., Daniel O.

Au cours de ma vie professionnelle, j'ai eu à représenter mon employeur sur les Tables de quartiers. Se sont des lieux de concertation locale sur lesquels se retrouvent des représentants des organismes communautaires et des organismes publics et parapublics. Les citoyens sont également présents et leur présence est très souhaitée encouragée. Les partenaires présents se préoccupent des problématiques locales et, en concertation, élaborent des projets dans une optique de développement social et durable. Les projets abordent la majorité des sphères de la vie des citoyens telles que : santé et services sociaux, sécurité alimentaire, petite enfance, transport, jeunesse, etc...

Lorsque j'ai pris ma retraite, que je voulais active et citoyenne, ce fût pour moi tout à fait naturel de m'impliquer sur ma Table de quartier comme citoyenne.

Je voulais par mon implication, d'une manière générale, véhiculer les préoccupations de mes

concitoyens et surtout soulever les problèmes et difficultés vécues par les personnes handicapées et leur famille. À cause de leurs ressources humaines et financières très limitées, les organismes représentant les personnes handicapées et leur famille ne peuvent être présents sur toutes les Tables de quartiers. De plus à cause de leur masse critique localement, les personnes handicapées et leur famille, comparativement à d'autres 'clientèles' pèsent très peu dans la balance. J'ai eu l'agréable surprise de constater l'ouverture et l'intérêt des membres de ma Table de quartier aux problèmes vécus par les personnes handicapées.

Il ne tient qu'à nous de nous assurer que nos pré-occupations soient prises en compte. Si les disponibilités des équipes des associations sont limitées, pourquoi ne pas encourager nos membres qui seraient disponibles à siéger sur leur Table de quartier?



## LES LIEUX DE CONCERTATION : EXIGEANTS MAIS NÉCESSAIRES

PAR DELPHINE RAGON, COMPAGNONS DE MONTRÉAL

La présence, active, sur différents lieux et tables de concertation fait partie d'une des stratégies d'action de Compagnons initiée il y a cinq ans.

C'est pour nous un moyen de développer des liens et des projets communs avec les ressources de la communauté afin de travailler en coopération dans les démarches d'identification des besoins et dans la recherche d'actions et de solutions appropriées. L'implication de ces partenaires nous semble essentielle à l'amélioration de la qualité de vie et à l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Ne nions pas qu'il s'agit d'un choix exigeant car il implique du temps et des coûts reliés quand souvent, comme organisme communautaire, nous sommes pris dans la gestion quotidienne et parfois la lutte pour la survie de nos activités et services. Mais, au fond, le temps passé pour la concertation nous revient toujours comme un bonus. Il nous permet de posséder une connaissance adéquate et actualisée du milieu, d'identifier les personnes pivots c'est-à-dire qui ont une certaine influence

et peuvent nous aider dans notre action de changement social ou encore de viser la continuité et la complémentarité dans les services en évitant le dédoublement.

La réalité des nouvelles orientations des services publics, des compressions budgétaires, la crise économique et l'émergence de nouveaux problèmes sociaux commandent de nouvelles pratiques de gestion et d'intervention dans le secteur de la santé et des services sociaux. Nous ne pouvons plus travailler en « vase clos ». Les différents acteurs, à titre de partenaires, doivent jouer un rôle collectif et exécutif.

Pour Compagnons de Montréal, la participation aux différents lieux de concertation correspond aujourd'hui à un modèle idéal mais souhaité et souhaitable d'organisation démocratique favorisant la participation de tous à la distribution et la définition des services. Comme le dit si justement Monique Lefebvre d'Altergo, « Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin ».

Pour Compagnons de Montréal, la participation à la table de concertation locale sur la sécurité alimentaire, une des tables de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Rosemont, est très pertinente. Depuis toujours notre organisme s'intéresse aux personnes démunies, dont font partie les personnes qui ont une déficience intellectuelle, et contribue à leur mieux-être à travers la distribution de paniers alimentaires et de repas, la gestion d'une friperie, etc.

Il était donc tout naturel de prolonger cette action à travers la concertation avec des organismes locaux qui, eux aussi, interviennent dans le même champ d'intérêt.



## LA MAISON RÉPIT OASIS, PRÉSENTE DANS LES CONCERTATIONS LOCALES

PAR MAXIME LÉVESQUE, MAISON RÉPIT OASIS



La Maison Répît Oasis est présente sur la table de concertation famille de Verdun et sur la table de concertation Ville-Émard/Côte St-Paul au comité famille/petite enfance. L'objectif premier de notre présence sur ces tables est de maintenir actif un réseau de collaborateurs.

Plusieurs organismes présents sur ces tables travaillent avec la même clientèle que nous et offrent des services complémentaires aux nôtres. Cette année, différents comités ont été créés afin de faire progresser quelques dossiers prioritaires identifiés lors de la création des plans d'action. Entre autres, une démarche d'intégration de l'ou-

til « Passage à l'école » a été mise sur pied dans le but de faciliter la transition des enfants vers l'école primaire. Une formation a été offerte aux membres concernés par cette démarche.

De plus, une démarche d'implantation du projet ÉLÉ « Éveil à la Lecture et à L'écriture » a été amorcée dans notre milieu. Une formation a été également offerte aux membres. Ensuite, une démarche de recherche d'information a débuté afin de produire un portrait complet des besoins de notre communauté. Le développement d'un réseau de diffusion d'événements permet de faire circuler l'information en utilisant l'affichage de matériel promotionnel dans les différents organismes membres. Une rencontre a eu lieu avec un regroupement d'organismes anglophones afin de partager nos préoccupations avec celles de la communauté anglophone de Verdun. Une des préoccupations qui tend à revenir régulièrement sur les tables est le fait que malgré nos efforts pour faire connaître nos différents organismes,

plusieurs familles demeurent difficiles à joindre. Des efforts devront donc continuer à se faire en ce sens au cours des prochains mois.

Une autre raison de notre présence à ces concertations locales est que l'Agence de la santé et des services sociaux octroie du financement aux différentes tables, via le programme SIPPE (Services Intégrés en Périnatalité et Petite Enfance). Ces sommes sont distribuées aux membres de la table selon les priorités du quartier, identifiées par l'ensemble des membres. Ce financement supplémentaire nous permet de payer une partie du salaire d'une éducatrice spécialisée au programme L'Envolée (service d'intervention précoce auprès d'enfants âgés de 0 à 5 ans présentant un retard de développement avec ou sans troubles associés). Par le fait même nous pouvons offrir nos services à plus d'enfants, du soutien à plus de familles et ainsi réduire notre liste d'attente plus rapidement.

**SPEED-DATING**

Vous recevrez bientôt une invitation du Parrainage Civique Montréal pour un après-midi de Speed-dating qui aura lieu le 14 février au Centre St-Pierre, 1212, rue Panet, salle 200 (Laure-Gaudreault). C'est une occasion pour les organismes de tisser des liens entre eux, mieux se connaître et s'entraider. C'est aussi le moment pour les nouveaux employés de faire connaissance des autres organismes et de leurs activités. Venez nombreux!

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE 2013 (SQDI)**

La SQDI se tient cette année du 10 au 16 mars. Dans la continuité des dernières années, le thème « Comme on se ressemble! » exprime l'empressement d'aller à la rencontre de l'autre et de découvrir toutes nos ressemblances. Vincent-Guillaume Otis, comédien, en est le porte-parole. Pour en savoir plus et télécharger l'affiche : <http://semaine.aqis-iqdi.qc.ca>

À Montréal, plusieurs organismes et établissements marquent cette semaine nationale en prenant part à l'événement D'un œil différent qui présente des œuvres d'art à l'Écomusée du fier monde, 2050 rue Amherst. Cet événement qui en est à sa 8e édition, s'ancre de plus en plus dans la vie culturelle montréalaise. Il rassemble plus de 140 artistes ayant ou non une déficience intellectuelle autour d'une exposition en arts visuels et d'une programmation incluant un forum sur l'apport des artistes ayant une déficience intellectuelle, la remise des Prix Janine Sutto, ainsi que des activités allant de l'atelier créatif à des représentations de danse et de conte.

L'événement est issu d'un partenariat entre quatre organismes du milieu culturel et du milieu de la déficience intellectuelle : l'AMDI, le CRDITED de Montréal, Exeko et La Gang à Rambrou. D'un œil différent se tient du 6 au 17 mars à l'Écomusée du fier monde de Montréal.

**COLLOQUE DU COMITÉ DES USAGERS DU CRDITED DE MONTRÉAL**

Le comité des usagers tiendra le mardi 12 mars un premier colloque à l'intention de ses membres; il y sera question des droits des usagers.

Pour connaître le comité des usagers, cliquer sur le lien suivant <http://crditedmtl.ca/spip.php?article379>

**LANCEMENT DU GUIDE DE LA STM SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE OPUS, VERSION LANGAGE SIMPLIFIÉ**

PAR THÉRÈSE COLIN



**Présentation du guide de la stm pour renouveler sa carte OPUS**  
Daniel O'mara, Julie Cadieux et Thérèse Colin.

Pour mettre en œuvre sa politique d'accessibilité universelle, la STM rendra progressivement son information accessible. C'est un travail de longue haleine qui commence maintenant. Ainsi un effort notable a été fait pour rendre plus simple l'information sur le renouvellement de la carte OPUS.

Renouveler une carte OPUS n'est pas simple. Quand le faire? Où aller? Comment le faire? Ce sont autant de questions auxquelles répond le feuillet en langage simplifié. Ce feuillet a un objectif informatif. Nous espérons qu'il servira aussi aux formateurs qui sont en charge de l'apprentissage au transport dans les écoles, les CRDI et les organismes communautaires.

Le guide a été lancé le 18 janvier par une mise en scène de la Gang à Rambrou qui a invité les participants à un voyage en métro. A la station 1, Thérèse Colin du CRADI a accueilli les participants en soulignant ce premier événement de simplification initié par la STM et en mettant l'accent sur la collaboration de la STM, du CRADI et de Simplicom pour arriver à ce produit. A la station 2, Julie

Cadieux de la STM a situé ce guide comme une marche de plus dans les travaux d'accessibilité universelle auxquels la STM se consacre. Marise Duquette de Simplicom a profité de la station 3 pour parler des travaux de simplification. Puis un arrêt de service est intervenu (!) pendant lequel les comédiens de la Gang à Rambrou ont expliqué le contenu du guide, tâche dont ils se sont fort bien acquittés. Avec, en conclusion la magnifique chanson « on est comme on est » interprétée par Hélène-Élise Blais, Marie-Josée Brissette, Marie-Joëlle Picard et Daniel O'Mara. Puis on a coupé le ruban rouge et distribué les guides. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

On pourra se procurer le guide dans les organismes communautaires en DI qui voudront bien participer à sa diffusion, au CRADI et prochainement dans les CRDITED qui désireraient l'utiliser. Le texte du feuillet est également accessible sur le site internet de la STM.

# PORTRAIT DE LA SITUATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

PAR THÉRÈSE COLIN

Vous vous rappelez sûrement cette recherche demandée par les regroupements sectoriels d'organismes communautaires dans le cadre de leurs travaux avec l'Agence visant à documenter l'activité des organismes communautaires montréalais, leur contribution à la résorption des problèmes sociaux et à la lutte contre les inégalités sociales.

L'objectif ultime de cette recherche est de porter un regard sur les besoins de ces organismes en rapport avec leur rôle mais aussi avec les besoins des populations à qui ils dispensent des services. Plusieurs organismes membres du CRADI ont d'ailleurs participé à un sondage au printemps dernier à ce sujet.

## Des résultats à venir

Nous attendions les résultats pour l'automne. Dans les faits, il y a eu une participation record des CSSS à une collecte d'informations. Ces derniers qui sont proches des organismes communautaires ont enrichi les données. Cela a donc nécessité une analyse complémentaire et un complément d'écriture, ce pourquoi notre groupe requerrait un financement supplémentaire, financement qui n'est pas vraiment là. Nous en sommes néanmoins à l'étape finale qui requiert l'adhésion de l'Agence, ou du moins, nous le souhaitons. Il s'agit de s'entendre sur les recommandations.

## Un premier aperçu

À l'étape où nous en sommes, nous pouvons affirmer que Montréal se distingue désavantageusement du reste du Québec pour ce qui est de sa population qui est plus pauvre, plus isolée, plus âgée avec de surcroît des populations moins représentées ailleurs : immigrants, personnes homosexuelles et bisexuelles, personnes en situation d'itinérance, etc. Évidemment, les organismes communautaires rejoignent la partie la plus vulnérable de la population et on constate qu'il y a beaucoup de besoins non comblés par le réseau communautaire et le réseau public. Chose qui n'est pas étonnante, il y a un sous-financement des organismes communautaires, et de nombreux obstacles nuisent à leur capacité d'action. D'ici peu nous aurons un rapport de recherche qui nous alimentera en données diverses sur tous ces thèmes. Le rapport contiendra évidemment des recommandations. Encore un peu de patience!

# ON SE MOBILISE POUR LE COMMUNAUTAIRE

PAR HÉLÈNE MORIN

Le RIOCM comme d'autres regroupements intersectoriels à travers le Québec participe à cette mobilisation nationale en faveur du communautaire et pour le rehaussement de son financement via le programme soutien aux organismes communautaires, le PSOC, et convie ses membres à rejoindre le mouvement.

Sous le thème Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire, cette mobilisation s'est exprimée à Montréal par une manifestation devant l'Agence de santé de Montréal, le 12 novembre dernier. Le RIOCM attendait 100 personnes et ce sont 200 personnes qui étaient présentes dont le CRADI et ATEDM.

Le 20 décembre, le regroupement des organismes communautaires de l'Estrie a rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, et a pu constater son ouverture. En effet, celui-ci s'est montré sensible aux demandes des groupes de voir rehausser le soutien financier gouvernemental. D'autres actions ont également eu lieu ailleurs au Québec.

Le 16 janvier avait lieu une rencontre du comité de coordination (Table-CTROC) avec la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, madame Véronique Hivon, rencontre qualifiée de bonne et conviviale. La Ministre a reconnu l'importance du financement à la mission globale et reconnaît les écarts histo-

riques créés par la gestion actuelle du PSOC entre les organismes de même catégorie et entre les régions. Elle a montré de l'ouverture à travailler avec les groupes communautaires; une proposition sur la forme que les travaux pourraient prendre devrait être envoyée au comité de coordination d'ici quelques semaines.

L'activité prévue le 23 janvier a été annulée à cause du manque de fonds pour la mobilisation et du peu d'aide offerte au comité de coordination. Les différentes régions du Québec se donnent toutefois rendez-vous le 9 février prochain devant le Conseil national du Parti québécois (PQ) à Drummondville pour rappeler au gouvernement de Pauline Marois qu'il doit concrétiser son engagement de leur «assurer un financement stable et récurrent». Le Comité de coordination de la campagne nationale appuie cette initiative de deux regroupements régionaux, ceux du Centre-du-Québec-Mauricie et de Montérégie, et invite tous les groupes et toutes les personnes à y participer en grand nombre.

Le CRADI souhaite que ses membres prennent part à cette action, il y va du financement de bon nombre d'entre eux. Visitez le site de la campagne pour en savoir plus sur l'organisation de la mobilisation à Drummondville <http://www.jesoutienslecommunautaire.org>, aussi sur Facebook <http://www.facebook.com/JeSoutiensLeCommunautaire?fref=ts>

JE TIENS À MA  
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE  
COMMUNAUTAIRE

Pour un meilleur Programme de soutien  
des organismes communautaires  
[jesoutienslecommunautaire.org](http://jesoutienslecommunautaire.org)

- Quand : 9 février 2013 – 10 h 30 à 12 h
- Où : Drummondville – Best Western Hôtel Universel (915, rue Hains)
- Qui : bienvenue à toutes à tous
- Quoi : rassemblement avec animation et discours sur place
- Transport : près de chez vous... contactez le RIOCM
- Hébergement : chambres d'hôtel tout près... contactez le RIOCM.

## LE RIOCM : VERS UN CONGRÈS D'ORIENTATION

PAR HÉLÈNE MORIN

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, le RIOCM, est un organisme qui représente plus de 550 organismes communautaires sur l'île de Montréal, des organismes oeuvrant en santé et services sociaux.

Quand on qualifie cet organisme d'intersectoriel, cela veut dire que ses 203 membres ont des missions relevant de différents secteurs : maisons de jeunes, services aux personnes âgées, ressources pour femmes en difficultés, soutien pour les communautés, les collectivités et les familles, les personnes handicapées, celles qui ont des problèmes de santé physique ou mentale ou qui sont en situation d'itinérance.

Le RIOCM a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts communs de ses membres prioritairement au plan régional dans le champ de la santé et des services sociaux et de leurs déterminants; sa mission l'amène à faire des repré-

sentations auprès des instances politiques et administratives régionales et nationales, en plus de participer activement à plusieurs regroupements dont la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires et la Coalition Solidarité Santé. Certains des membres du CRADI sont également membres du RIOCM.

Le RIOCM est en processus de révision de sa plateforme de revendications. C'est dans la foulée de son 20<sup>e</sup> anniversaire, qu'il a d'ailleurs fêté en mai dernier, que le regroupement a entrepris cette démarche qui devrait culminer lors du congrès d'orientation qui se tiendra à la fin avril. Le RIOCM a d'ailleurs produit un cahier de consultation qui pose un regard global sur les actions et les revendications en lien avec le contexte social et politique. Ce document contient des enjeux, des constats, des défis qui ont été amenés par les membres lors du sondage en ligne et des groupes de discussion; on y trouve aussi des propositions

quant à des revendications et à des actions communes ainsi que des questions pour faciliter la réflexion et d'autres qui appellent des opinions.

Si vous êtes membres du RIOCM, préparez-vous au congrès d'orientation à l'aide de ce document de consultation, Vous devriez l'avoir reçu. Toutefois vous pouvez le trouver en cliquant sur le lien qui suit. [http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2012/07/riocm\\_document\\_preparatoire\\_plateforme.pdf](http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2012/07/riocm_document_preparatoire_plateforme.pdf) et <http://www.riocm.ca/20-ans-du-riocm>

Si vous n'êtes pas membres, rien ne vous empêche de mieux connaître le RIOCM en allant sur son site, ce qui vous permettra de connaître les grands enjeux en santé et services sociaux tels que perçus par bon nombre d'organismes communautaires de la région de Montréal.

## PROJETS ET EXPÉRIMENTATIONS

### VIEILLIR AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

PAR MALCOLM ST-PIERRE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE LA RECHERCHE, CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

C'est avec plaisir que nous vous invitons à lire ce texte qui résume la recension des écrits portant sur le vieillissement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle que le CRADI publiera prochainement. Financé par l'OPHQ, ce projet a été mené par Mme Sonia Rioux, chercheuse principale. Le Curateur public du Québec, également préoccupé par le vieillissement de ces personnes, a collaboré à cette recherche. Fruit d'un travail intensif réalisé au cours de l'année 2012, les quelque 107 titres retenus à partir de banques internationales d'articles scientifiques recouvrent les thématiques portant sur les généralités, les conditions de vie, les personnes présentant une déficience intellectuelle à domicile et leurs familles et l'hébergement.

Afin d'en donner un « avant-goût », voici les faits saillants de cette future publication.

Dans les pays développés, les taux de prévalence de personnes ayant une déficience intellectuelle retenus oscillent entre 1 % et 4 %. Toutefois, ils demeurent flous et imprécis quant au dénombre-

ment exact. Au Québec, en 1997, on estimait que plus du cinquième des personnes avec une déficience intellectuelle étaient vieillissantes. La proportion des personnes avec une déficience intellectuelle de plus de 60 ans aura doublé d'ici 2030.

En raison des progrès de la médecine, de l'amélioration des services sanitaires et des conditions de vie, l'espérance de vie des personnes vivant avec une déficience intellectuelle légère s'est considérablement allongée et se situe entre 65 et 74 ans. Elle est moindre pour les personnes avec une déficience intellectuelle grave qui, elles, décèdent plutôt entre 58 et 63 ans.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle ont souvent des problèmes de santé multiples (comorbidité). Les personnes avec le syndrome de Down sont particulièrement touchées.

Le taux de prévalence des maladies mentales est plus élevé chez les personnes présentant une déficience intellectuelle; il se situe entre 20 % et 35 %. Le risque de vivre avec une maladie men-

tale augmente avec la vieillesse.

Pour les personnes avec une déficience intellectuelle, les enjeux du vieillissement sont plus complexes pour plusieurs raisons.

- On assiste à un vieillissement différencié selon la sévérité de la déficience : les personnes avec une déficience intellectuelle légère débutent le processus de vieillissement autour de 55 ans alors qu'il est beaucoup plus précoce pour les personnes présentant une déficience intellectuelle plus sévère. Il est aussi plus difficile d'établir un diagnostic pour les dépressions, confusions, démences, troubles sensoriels, thyroïdiens, infections ou carences alimentaires; lesquels peuvent être non dépistés ou confondus.

- Le taux de prévalence des problèmes de santé est 2,5 fois plus élevé chez les personnes ayant un handicap que dans la population générale. Or, paradoxalement, elles font l'objet de moins d'attention que la population générale dans leur suivi médical. Il arrive souvent que pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, les



## ■ PROJETS ET EXPÉRIMENTATIONS

efforts pour l'identification et le traitement d'un problème ne soient pas déployés. Des défaillances dans le dépistage de problèmes visuels et auditifs sont courantes. Cette situation peut être des plus préjudiciables, en particulier pour le suivi des femmes âgées (cancer du sein par exemple) qui connaissent une double discrimination en fonction du genre et du handicap.

- Un dépistage précoce et une formation adéquate des intervenants s'avèrent nécessaires pour minimiser les impacts négatifs résultant du cumul des troubles liés à l'âge et à ceux de l'incapacité.

En théorie, le libre choix du lieu de résidence des individus vivant avec une déficience intellectuelle est reconnu. Cependant, la réalité met ce principe à rude épreuve comme le révèle les articles analysés. En dépit du fait que les personnes avec une déficience intellectuelle préfèrent une formule de logement avec services de soutien intégrés, il arrive trop souvent qu'elles se retrouvent dans des ressources résidentielles ne correspondant pas à leurs aspirations et ne répondant pas nécessairement à leurs besoins. Les personnes vieillissantes ayant une déficience intellectuelle sont davantage placées en ressources institutionnelles que les plus jeunes. Ainsi, au Québec comme ailleurs, les personnes sont souvent localisées en fonction des structures existantes plutôt qu'à partir de tenta-

tives faites pour trouver une réponse adaptée à des besoins particuliers.

Par ailleurs, la planification future de l'hébergement demeure très difficile pour les familles en raison de la charge émotive liée à une telle démarche impliquant une séparation. Plusieurs parents ne sont pas en mesure de faire une telle planification même s'ils savent que cela serait bénéfique pour tous. C'est pourquoi une assistance formalisée pour la planification résidentielle est nécessaire.

Pour ce qui a trait aux personnes ayant une déficience intellectuelle à domicile et à leur famille, l'examen des textes rapporte que :

- La majorité des adultes avec une déficience intellectuelle vivent dans leur famille naturelle.
- La mère constitue la figure d'aide principale dans la grande majorité des situations ou la personne vit à domicile.
- Les parents désirent s'occuper le plus longtemps possible de l'adulte présentant une déficience intellectuelle. Ils accomplissent souvent ce rôle depuis plus de 50 ans.
- Ils sont réticents à demander de l'aide formelle, ils sont méfiants face aux services formels du réseau. Ils craignent que leur demande d'aide n'entraîne une séparation d'avec leur fils ou leur fille.
- Généralement, les parents estiment que les res-

sources d'hébergement offertes sont inadéquates pour répondre aux besoins de leur adulte présentant une déficience intellectuelle.

- Les parents trouvent que le réseau formel ne répond pas à leurs besoins et ils estiment ne pas être compris et écoutés par les intervenants.
- Réciproquement, les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille sont peu connues du réseau de services, et c'est lors de situation d'urgence ou de crise que les parents entrent en contact avec ce réseau. La maladie ou le décès d'un parent provoque souvent un placement non planifié
- Les parents vieillissants sont devant un dilemme face à l'avenir de leur fils ou fille. Ils souhaitent qu'un frère ou une sœur puisse s'en occuper plus tard mais ils ne veulent pas non plus imposer un fardeau aux autres membres de la famille.
- Entre le tiers et la moitié des membres de la fratrie se disent prêts à jouer le rôle d'aidants lorsque leurs parents ne seront plus en mesure de le faire

L'indispensable coordination des interventions de services distincts passe par une approche de gestion de cas multidisciplinaire, car il s'agit du modèle de service le plus performant pour répondre aux demandes des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leurs familles.

## PROJET GRAND V... PROJET VISIBILITÉ

PAR CAROLINE LANGEVIN, CORPORATION L'ESPOIR

L'année 2013 amorcera un tournant important dans le milieu de la déficience intellectuelle avec la mise en œuvre du Projet Grand V qui vise à mettre de l'avant une image positive et le potentiel des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Ce projet issu d'une première collaboration de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle, de La Corporation L'Espoir et du Parrainage Civique Montréal se veut une démarche dynamique et cherche à se faire de façon partenariale avec l'ensemble du milieu qui sera approché afin d'y collaborer.

Centraide du Grand Montréal est un partenaire important dans cette démarche qui est en lien avec les orientations issues de l'analyse sectorielle des personnes handicapées.

Le but ultime de ce projet est de développer une campagne nationale de publicité sensibilisant la population à ce qu'est réellement la déficience intellectuelle et à quel point le potentiel de ces personnes est sous-estimé. Et c'est ensemble que nous pourrons faire de ce projet un succès..... national!





### Prix Innovation Guy Langlois 2012

Monsieur Yves Chabot, président d'AlterGo, ainsi que Annabelle Petit, Delphine Ragon, Nicole Lavoie et Jérôme Maurice, tous des Compagnons de Montréal.

**COMPAGNONS DE MONTRÉAL** - C'est avec fierté que le 16 novembre dernier, Compagnons de Montréal s'est vu remettre le prix INNOVATION Guy Langlois d'Altergo! Attribué à un organisme qui a démontré une écoute à l'égard des nouveaux besoins des personnes handicapées et qui est également passé à l'action, ce prix est une preuve de reconnaissance du milieu. Première au Canada, le projet C.A.F.É. Internet a été mis en place par cet organisme dédié aux personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou démunies. En ouvrant ses portes en septembre 2011, il a déjà permis à plus de 200 personnes, éloignées de la société de l'information, d'accéder gratuitement à des formations adaptées en informatique et Internet. Information : 514 727 4444 poste 250 ou 6415, 1re Avenue ou [cafe-internet@compagnonsdemtl.com](mailto:cafe-internet@compagnonsdemtl.com)



### Mention d'honneur

Monsieur Gaétan Cousineau, remettant la mention d'honneur à Carmen Lahaie, présidente et Julie Champagne, directrice d'ATEDM en présence du ministre Bertrand St-Arnaud.

**ATEDM** - Le 6 décembre dernier, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse décernait le prix Droits et libertés au « Journal de la rue », un organisme qui se consacre aux jeunes. Une mention d'honneur a été décernée à ATEDM pour son travail de défense des droits des personnes autistes et de leur famille. Ce prix rend hommage aux lauréats et à tous les organismes qui travaillent sans relâche au quotidien, sur le terrain, à soutenir les personnes les plus vulnérables de notre société et à sensibiliser la population à leurs droits et libertés. Toutes nos félicitations à ATEDM!

Nous ne pouvons passer sous silence l'excellent article de Carmen Lahaie sur la défense des droits dans le dernier journal d'ATEDM, Image, vol. no 22, no 1 à la page 1, un article très instructif pour qui pourrait se décourager de se battre. Cet

article se conclut de la sorte : « Il faut que nos démarches soient constantes. Plusieurs pensent que le militantisme est négatif et peut nuire à notre cause. C'est faux : cela nous rend plus forts. Nous sommes la voix de nos enfants et de ceux qui ne peuvent pas se défendre et militer pour leur vie. Nous avons été trop longtemps négligés et abandonnés... Je suis persuadée qu'ensemble, nous le gagnerons ce combat. ». Merci Carmen pour l'engagement sans relâche.

### SOCIÉTÉ LOGIQUE FÊTE SES 30 ANS

Ayant pour mission de promouvoir et d'intervenir dans le développement d'environnements universellement accessibles, Société Logique fêtait ses 30 ans en octobre dernier et en profitait pour inaugurer ses nouveaux locaux, de magnifiques bureaux accessibles à l'image de ce que prône l'organisme depuis toujours.

Le CRADI est un partenaire de Société Logique depuis 10 ans. Ensemble et avec le comité des partenaires Ville en accessibilité universelle, nous avons contribué à faire de Montréal une ville universellement accessible.

Bravo à Société Logique pour ses talents visionnaires et son incroyable persévérance.

### REGROUPEMENT POUR LA TRISOMIE 21 AMÉNAGE DANS DE NOUVEAUX LOCAUX

Le Regroupement a tenu une soirée portes ouvertes en novembre dernier pour faire visiter ses nouveaux locaux, ceux laissés vacants par Société Logique, 3250, boul. St-Joseph Est., suite 1. C'était une belle occasion pour réunir membres, administrateurs, équipe de travail et partenaires. Le nouveau local, plus spacieux, permettra au Regroupement de développer ses activités, notamment auprès des jeunes.

## DÉPARTS À LA RETRAITE CHEZ NOS PARTENAIRES

PAR THÉRÈSE COLIN



Au cours des dix dernières années, le CRADI a travaillé étroitement avec **Lyse Chartrand**, conseillère en développement communautaire et répondante municipale du Plan d'action en matière d'accessibilité universelle à la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal. Le dossier de l'accessibilité universelle a beaucoup progressé dans le milieu municipal montréalais. Ce progrès revient entre autres à Lyse qui n'a épargné aucun effort dans ce sens. Ses valeurs et son approche communautaire ont permis de forger durant ces dix années une grande complicité avec le CRADI en particulier et le milieu associatif de façon générale. Lyse a quitté ses fonctions en janvier et laisse des acquis durables en matière d'accessibilité universelle. Elle a aussi été une des marraines du CRADI lors de son 20e anniversaire. Le CRADI

tient à la remercier pour son précieux apport à la cause et lui souhaite une heureuse année 2013 et une belle retraite.

Le CRADI voudrait aussi dire au revoir à **Louis Côté**, qui quitte l'Agence après des décennies de travail, dernièrement comme directeur des ressources humaines, de l'information, de la planification et des affaires juridiques. Seulement au cours des dernières années, il a présidé aux destinées du plan d'action montréalais en DI-TED et au dossier des fusions qui faisait couler de l'encre depuis presque 20 ans. Nous retenons de Monsieur Côté son grand respect pour le milieu associatif, pour les causes qu'il porte. Homme d'écoute et fin stratège, il a su prendre en compte de façon concrète nos demandes. Nous lui en sommes reconnaissants.

## À MES COLLÈGUES ET AMI(E)S

PAR HÉLÈNE MORIN

*Je suis bel et bien à la retraite, mais on m'a demandé de m'occuper de la production de l'Infocradi. Comment refuser de prendre en charge quelque chose qui avait fait mon bonheur pendant plus de 15 ans? Et pourquoi ne pas en profiter pour saluer tout le monde, amiEs, collègues, partenaires?*

J'ai commencé à côtoyer le CRADI en 1990 alors que je travaillais à l'AMDI. Oui, vous n'avez pas idée du nombre de personnes (des filles surtout) qui ont fait leurs classes à l'AMDI! J'ai rejoint le CRADI en 1992, comme représentante d'une association de base, l'Association des parents de Charleroi, une des trois associations qui ont formé l'Association des parents du centre Gabrielle-Major (aujourd'hui APDITED).

Puis en 1993, on m'a proposé de travailler à la préparation d'un colloque sur les familles. Un colloque dont le thème était « Il en faut du cœur » qui s'est tenu en octobre 1994 et qui a attiré près de 300 personnes. Après le colloque, je suis restée au CRADI jusqu'à tout récemment, le 5 octobre 2012. Ça veut dire 19 ans au CRADI. Je ne nommerai pas tous les gens qui ont compté pour moi dans ce parcours de défense de droits, d'analyse des conjonctures, de communications de toutes sortes parce qu'il y en a eu beaucoup. Pour une personne

qui avait été formée en communications, en lettres et en sciences humaines, j'avais ce qu'il me fallait pour mettre en pratique mes connaissances. Il faut dire que j'avais passé par le journalisme et la publicité. Je préférais des contextes plus sociaux.

Le 16 octobre dernier, le CRADI m'a fait une soirée à laquelle près de 50 personnes ont participé. Thérèse a présenté mon parcours à peu près comme je l'aurais fait (je crois que j'en aurais oublié des bouts). Faut dire qu'on se connaît pas mal Thérèse et moi. On a préparé des dossiers, fait des représentations, fréquenté l'AQRIPH. Thérèse m'a toujours fait confiance et j'ai toujours tenté de ne pas la décevoir et d'être à la hauteur des attentes des personnes que nous représentions. Je remercie les personnes qui sont venues souligner mon départ; parmi ces personnes, des collègues, des partenaires, que je n'avais pas vus depuis longtemps. Une belle soirée. Je souhaiterais à tous et toutes de vivre une fois dans leur vie, une telle soirée d'hommages; c'est de la dopamine, je vous le dis; je n'en ai pas dormi les deux nuits qui ont suivi. Merci au CA du CRADI pour cette soirée inoubliable, merci à mes collègues, Thérèse, Sylvie, Marie-Claude, Julie et Lahssen pour ces belles années de convictions et d'actions. Salutations à vous tous et toutes!



**Hélène Morin**

Après 19 ans au CRADI, Hélène prend sa retraite bien méritée! Et des projets elle n'en manque pas!

## HOMMAGE À UN BÉNÉVOLE

PAR SYLVIE RAYMOND



**La soirée hommage aux bénévoles**

Photo : Isabelle Bergeron (source Journal de Rosemont)

Le 9 novembre dernier, c'était la Soirée hommage aux bénévoles organisée par le député de Rosemont, Jean-François Lisée. Une soirée où l'on rencontre d'autres associations du quartier et même ceux du 5095, 9e Avenue : J'me fais une place en garderie et Solidarité de parents de personnes handicapées étaient là.

La soirée a débuté avec monsieur Jean-François Lisée qui a remercié Madame Louise Beaudoin de son engagement des dernières années. Suivi de l'hommage aux bénévoles. Pour l'occasion, le CRADI avait invité monsieur Pierre Cadieux. Nous voulions le remercier

pour son implication bénévole, depuis 2008, à la Semaine québécoise des personnes handicapées où il donne de la vie en s'activant à la préparation des hot-dogs dont raffolent les passants, et curieux qui circulent sur le périmètre de la fête place Émilie-Gamelin.

Nous avons passé une très belle soirée.

Bravo Monsieur Cadieux!





LE SHOW ACCÈS-CIBLE D'autres photos du spectacle de sensibilisation du Mouvement PHAS, Accès-cible, le 28 novembre dernier, au Lion d'or : Gaëlle, une habituée, qui sort un disque cet hiver, le groupe du Regroupement pour la trisomie 21 dans une mise en scène de Joe Jack et John; et, la Gang à Rambrou dirigée par Hélène-Élise Blais (au clavier).

»»» **COUPURES DANS LE BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ** - Nous avons tous entendu dire, lors de l'annonce du budget du Québec, qu'il y aurait des coupures dans le transport adapté. À Montréal, le surplus de déplacements d'une année sur l'autre se traduit par des frais supplémentaires qui sont remboursés à la STM à la fin de chaque année budgétaire en fonction du nombre de déplacements excédentaires. Ce sont ces dépassements qui pourraient ne pas être remboursés, sans compter les coupures effectives dans les années à venir.

De telles coupures signifient le retour à des coupures dans les services de transport, à des délais d'attente, à des problèmes que le transport adapté de Montréal avait fini par surmonter. La table de concertation transport du milieu associatif effectuera une veille dans ce dossier. Il y aura des représentations. Le milieu prévoit aussi se mobiliser si nécessaire et compte sur la solidarité de tous; il n'est pas question de revenir aux problèmes passés. Suivez ce dossier en participant à la table de concertation transport.

»»» **DES ARTISTES EN BELGIQUE** – La compagnie Joe Jack et John s'en va en Belgique, plus précisément à Liège, du 13 au 20 février pour jouer sa pièce **Just Fake it**. Cette pièce a été présentée à Montréal et en région en 2011 et 2012. Les artistes de la compagnie dont deux personnes des Muses se produiront de nouveau à Montréal au printemps 2013 :

- 27 mars 2013, Maison de la culture d'Ahuntsic
- 4 avril 2013, Maison de la culture Frontenac
- à Laval le 10 avril 2013, lors de la Rencontre théâtre Ados.

»»» **UNITÉ 9** - Geneviève Morin-Dupont a fait son apparition dans le rôle de Julie, la fille du directeur de la prison joué par François Papineau. Plusieurs la trouvent bien chanceuse de se retrouver à côté d'un tel comédien. Vous pouvez revoir les épisodes d'Unité 9 des mardis 8 et 15 janvier en allant sur tout.tv.

»»» **SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (SQDI)** – Ne manquez pas les événements de la SQDI du 10 au 16 mars <http://semaine.aqis-iqdi.qc.ca> .

Le lancement d'un œil différent, le 6 mars, à l'Écomusée du fier monde, 2050, rue Amherst, en présence de Jean-Marie Lapointe et Geneviève Morin-Dupont, co-présidents d'honneur. D'un œil différent est une présentation de l'AMD, le CRDITED de Montréal, Exeko et La Gang à Rambrou <http://dodevenement.blogspot.ca>



**D'un œil différent**

La création, une affaire de QI ?

»»» **FORUM SUR L'INCLUSION** – Le 7 février de 9 h à 16 h 30 au Y des femmes, 1355, René-Lévesque Ouest Forum organisé par le Réseau d'action des femmes handicapées (RAFH) Canada en collaboration avec le Y des femmes et l'AQIS.

